

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 079-200041317-20211213-C06_12_2021_1-BF

niort agglo
Agglomération du Niortais

Budget principal et budgets annexes

BUDGETS PRIMITIFS 2022

Rapport de présentation

1	LES BUDGETS AGRÉGÉS.....	5
1.1	La part respective des budgets de la CAN	5
1.2	Présentation consolidée	5
1.2.1	Section de fonctionnement	5
1.2.2	Section d'investissement.....	6
2	LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL.....	7
2.1	La stratégie d'élaboration du BP 2022.....	7
2.1.1	Stabilité fiscale et nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.....	7
2.1.2	L'investissement, une année de transition	7
2.1.3	L'autofinancement : un levier essentiel pour continuer à investir	7
2.1.4	L'endettement : une source de financement à maîtriser en 2022.....	8
2.2	Equilibre financier du budget.....	9
2.3	Vue d'ensemble par section.....	10
➤	En fonctionnement.....	10
➤	En investissement	12
3	LE BUDGET 2022 PAR POLITIQUE PUBLIQUE	13
➤	Les recettes consolidées	13
➤	Les dépenses consolidées	14
➤	Focus sur les dépenses et recettes d'équipement du budget principal.....	15
3.1	Agir pour la relance économique et l'attractivité du territoire	16
3.1.1	Poursuivre notre appui aux filières économiques du territoire.....	16
➤	Animation économique.....	16
➤	Immobiliers d'entreprises	17
➤	Zones d'activités clôturées.....	17
➤	Zones d'activités en cours.....	18
3.1.2	Faire du soutien à l'enseignement supérieur un levier de développement du territoire.....	19
3.1.3	Tourisme et patrimoine historique au service de l'attractivité du territoire	20
➤	L'EPIC du tourisme	20
➤	L'espace « Epona - Secrets de nos patrimoines »	20
➤	L'entretien du patrimoine historique.....	21
3.1.4	Une politique d'aménagement du territoire fondée sur des investissements ambitieux et respectueux du développement durable	21
➤	L'urbanisme réglementaire et le service stratégie/ingénierie territoriale.....	22
➤	L'animation de la transition environnementale.....	22
➤	Renforcer notre équilibre territorial : la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse au service des communes et des projets structurants pour le territoire	23
➤	Budget Energies renouvelables (panneaux Photovoltaïques).....	23
3.2	Renforcer nos actions en matière de solidarités et de cohésion sociale.....	24
3.2.1	Agir pour une politique habitat inclusive.....	24
3.2.2	Poursuivre nos dispositifs à destination des Gens du Voyage.....	25
3.2.3	Contribuer à la réduction des inégalités, soutenir l'insertion et la cohésion sociale	26
➤	Le Contrat de Ville :	26
➤	Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	26
➤	Le Guichet Unique Clauses d'Insertion	27
➤	La santé	27
3.3	Porter des actions volontaristes d'animation du territoire.....	27
3.3.1	Une politique sportive dynamique	27
➤	Le Complexe sportif de la Venise verte à Niort.....	28
➤	Sports d'eau : l'ouverture d'un nouvel équipement à fort rayonnement.....	28
3.3.2	Un investissement maintenu dans la politique culturelle	29

➤	Le musée inclusif et collaboratif.....	30
➤	Préserver les collections muséales et patrimoniales d'intérêt public.....	30
3.3.3	Des équipements culturels, vecteurs de création et de lien social	31
➤	Le Conservatoire de musique et de danse	32
➤	L'école d'arts plastiques.....	32
3.3.4	La poursuite des actions en faveur de l'accès à la lecture publique	32
3.4	Réussir la transition écologique, énergétique et environnementale	33
3.4.1	La gestion des déchets, enjeu majeur de développement durable	34
➤	La collecte des déchets	34
➤	Le tri, le traitement et la valorisation des déchets.....	35
➤	Actions de prévention et de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets.....	35
3.4.2	Des actions fortes pour préserver la ressource en eau	36
➤	Les eaux pluviales.....	36
➤	La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).....	37
➤	Budget annexe Eau potable : une reprise en gestion publique du secteur de la Courance.....	37
➤	Budget annexe Assainissement : des exigences croissantes.....	39
3.4.3	Agir pour une politique de transport et de mobilité durable	40
3.5	Poursuivre les actions de modernisation de l'administration	41
3.5.1	Investir dans les compétences et assurer une maîtrise des dépenses de personnel	42
3.5.2	Mettre l'informatique au service des projets d'optimisation des procédures et d'amélioration de la relation usagers.	43
3.5.3	Porter une politique patrimoine coordonnée et anticiper les augmentations des coûts de l'énergie	44

Lors du Conseil d'agglomération du 15 novembre dernier, notre assemblée a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2022. Celles-ci ont ainsi porté sur les grandes perspectives financières et budgétaires à mettre en œuvre pour l'exercice qui vient : maîtrise des dépenses de fonctionnement, stabilité de la fiscalité, préservation de l'autofinancement, recherche continue de recettes, maîtrise de l'endettement et politique d'investissement alliant soutenabilité et ambitions de développement pour notre agglomération.

Le budget primitif a pour vocation de concrétiser ces priorités présentées le 15 novembre dernier. Plus qu'un document comptable, le BP doit retranscrire nos engagements budgétaires par politique publique. Le rapport décrit donc ci-après les principales actions à retenir et les montants consacrés.

Cette préparation budgétaire s'est inscrite dans le contexte de l'action publique locale, fortement marqué par la crise sanitaire, économique et sociale. Dans tous nos champs de compétences, notre action procède de notre volonté d'assurer une sortie de crise pour notre territoire :

- Cela passe par la mobilisation de nos compétences en matière économique pour réussir la relance de l'activité et poursuivre notre soutien aux entreprises du territoire et, in fine à l'emploi.
- Les conséquences de la crise sanitaire en matière sociale sont également à prendre en compte en matière d'actions communautaires pour renforcer la cohésion sociale sur notre territoire au travers de nos compétences en matière de solidarités et de politique de la ville.
- Après plusieurs confinements qui ont mis en suspens les interactions sociales, la communauté d'agglomération poursuivra ses actions en 2022 en matière d'animation du territoire afin de retisser du lien social et répondre aux attentes des usagers de nos différents équipements sportifs et culturels.
- Les enjeux de développement durable et de transition énergétique, sur lesquels notre collectivité s'investit au quotidien, constitueront également une priorité transversale inscrite dans ce budget 2022, à la fois dans l'exercice de nos compétences en la matière (déchets, eau, mobilité durable), dans notre fonctionnement quotidien mais également dans le portage de projets forts comme le Plan Climat Air Energie Territorial.
- Enfin, les enjeux d'exemplarité de la collectivité doivent amener notre assemblée à fixer des objectifs internes ambitieux à notre administration communautaire en matière de maîtrise des dépenses d'administration générale mais aussi de proximité avec les usagers de nos services publics au travers par exemple de démarches de simplification et de digitalisation de nos procédures.

Ainsi, pour synthétiser ces différentes volontés et en prenant appui sur notre projet de territoire, le budget primitif soumis à notre assemblée s'articule autour de 5 axes structurants :

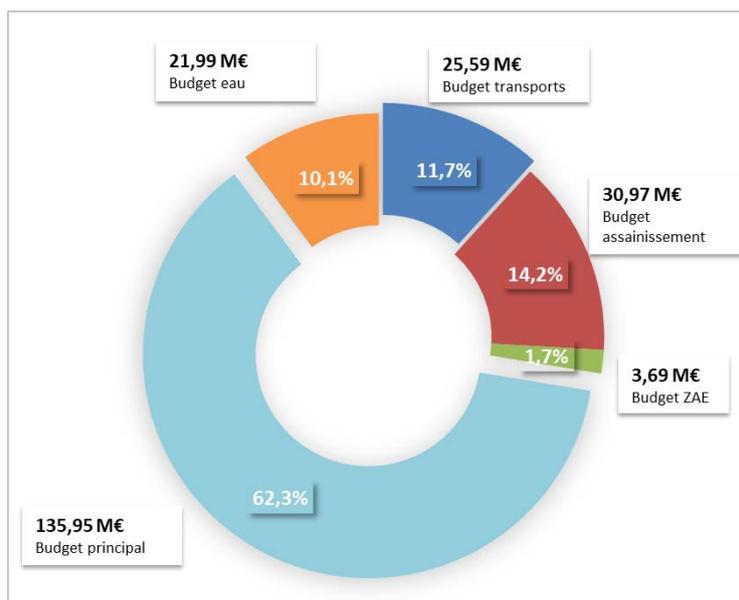
- Agir pour la relance économique et l'attractivité du territoire,
- Renforcer les solidarités et la cohésion sociale,
- Porter des politiques volontaristes d'animation du territoire,
- Réussir la transition écologique et énergétique,
- Poursuivre les actions de modernisation de l'administration.

Ces priorités politiques s'inscrivent dans notre volonté générale de construire un budget soutenable pour la communauté, compte tenu des incertitudes en matière de ressources et de la nécessaire préservation des marges de manœuvre de l'agglomération sur le long terme. Ce budget 2022 constitue une étape charnière pour repenser l'exercice de nos politiques publiques et renouveler nos méthodes de gestion.

1 LES BUDGETS AGREGES

1.1 LA PART RESPECTIVE DES BUDGETS DE LA CAN

La Communauté d'agglomération du Niortais dispose en 2022 de 6 budgets représentant un montant total de dépenses consacrées aux services publics à la population de 218 M€ répartis entre 152 M€ en fonctionnement et 66 M€ en investissement.



1.2 PRESENTATION CONSOLIDEE

1.2.1 Section de fonctionnement

	Principal	Transports	Assainissemnt	Eau potable	Energies Renouvelables	Total	Zones d'activités
Impôts et Taxes	67 862 400	17 300 000	0	0	0	85 162 400	0
Produits des services	10 109 261	0	13 529 000	13 236 650	41 000	36 915 911	1 514 250
Autres recettes	19 671 730	2 382 505	660 410	277 515	5	22 992 165	5
TOTAL REC. REELLES	97 643 391	19 682 505	14 189 410	13 514 165	41 005	145 070 476	1 514 255
TOTAL REC. D'ORDRE	1 728 720	128 330	2 171 000	978 200	13 000	5 019 250	359 010
TOTAL RECETTES	99 372 111	19 810 835	16 360 410	14 492 365	54 005	150 089 726	1 873 265
Charges à caractère général	19 795 800	16 237 020	3 322 440	3 835 790	22 500	43 213 550	250 000
Charges de personnel	31 354 316	440 557	3 042 323	3 346 050	0	38 183 246	0
Autres dépenses	34 244 382	858 355	2 067 010	3 228 025	1 505	40 399 277	54 505
TOTAL DEP. REELLES	85 394 498	17 535 932	8 431 773	10 409 865	24 005	121 796 073	304 505
TOTAL DEP. D'ORDRE	13 977 613	2 274 903	7 928 637	4 082 500	30 000	28 293 653	1 568 760
TOTAL DEPENSES	99 372 111	19 810 835	16 360 410	14 492 365	54 005	150 089 726	1 873 265
Autofinancement brut	12 248 893	2 146 573	5 757 637	3 104 300	17 000	23 274 403	
Pour mémoire autofi. BP 2021	11 805 051	1 573 801	5 877 868	2 643 040	18 995	21 918 755	
Autofinancement net	8 096 893	2 146 573	3 107 637	1 838 300	17 000	15 158 403	

Les efforts de préservation de l'épargne brute permettent d'assurer près de 47% du financement des dépenses d'équipements.

1.2.2 Section d'investissement

	Principal	Transports	Assainissem	Eau potable	Energies Renouvel- ables	Total	Zones d'activités
FCTVA	2 300 000	100 000	1 534 800	0	0	3 934 800	0
Emprunts	12 439 179	3 099 727	4 565 000	3 369 500	0	23 473 406	54 500
Subventions / Rbmt avance	6 677 905	95 700	275 263	50 000	0	7 098 868	250 005
Autres recettes	511 210	0	900	0	0	512 110	0
TOTAL REC. REELLES	21 928 294	3 295 427	6 375 963	3 419 500	0	35 019 184	304 505
TOTAL REC. D'ORDRE	14 644 613	2 481 108	8 228 637	4 082 500	30 000	29 466 858	1 514 255
TOTAL RECETTES	36 572 907	5 776 535	14 604 600	7 502 000	30 000	64 486 042	1 818 760
Dépenses d'équipement	29 907 887	5 307 000	9 483 000	5 257 800	10 000	49 965 687	0
Remb. Emprunts	4 200 000	0	2 650 000	1 266 000	0	8 116 000	855 270
Autres dépenses	69 300	135 000	600	0	7 000	211 900	658 985
TOTAL DEP. REELLES	34 177 187	5 442 000	12 133 600	6 523 800	17 000	58 293 587	1 514 255
TOTAL DEP. D'ORDRE	2 395 720	334 535	2 471 000	978 200	13 000	6 192 455	304 505
TOTAL DEPENSES	36 572 907	5 776 535	14 604 600	7 502 000	30 000	64 486 042	1 818 760

2 LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 LA STRATEGIE D'ELABORATION DU BP 2022

Marquée par les incertitudes liées à la crise sanitaire, économique et sociale conjuguées aux premiers effets de la réforme des ressources fiscales des collectivités locales, la préparation budgétaire s'est appuyée sur l'analyse des crédits alloués à l'ensemble des politiques publiques communautaires, assorties d'une volonté de questionner la reconduction des crédits alloués, de rechercher les voies d'optimisation et d'engager un travail avec les élus communautaires pour définir de nouvelles orientations en matière d'outils de gestion (ex : mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, renforcement des analyses de coûts des équipements, poursuite des actions de recherches de financements partenariaux...).

2.1.1 Stabilité fiscale et nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement

Sur 2022, le maintien des taux de fiscalité et la stabilité des tarifs des équipements ont constitué le préalable en cette période de sortie de crise pour préserver les ménages et le développement de l'économie locale.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a également été le fil conducteur du travail budgétaire en affirmant des principes forts de gestion permettant une allocation raisonnée des ressources en fonction des priorités établies par notre assemblée. Cette mise en perspective nous amènera d'ailleurs à travailler dans les prochains mois sur le périmètre de nos politiques publiques.

Enfin, la préservation de nos marges de manœuvres passera par une analyse par politique des écarts entre les évolutions de nos charges et de nos produits sur les derniers exercices et la mobilisation des leviers de transformation de l'action publique telles que la simplification de nos procédures internes, la mutualisation de moyens et la digitalisation de nos pratiques.

2.1.2 L'investissement, une année de transition

La Communauté d'Agglomération du Niortais engage un nouveau programme d'investissement (29,972 M€) en 2022 dont les principales caractéristiques sont le développement de l'habitat social et durable (nouveau PLH 2022/2027), le soutien aux communes (PACT de cohésion territoriale), l'entretien des équipements intercommunaux et le développement de l'enseignement supérieur.

Ces investissements s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle en cours de définition afin d'avoir une lisibilité des orientations politiques sur le mandat.

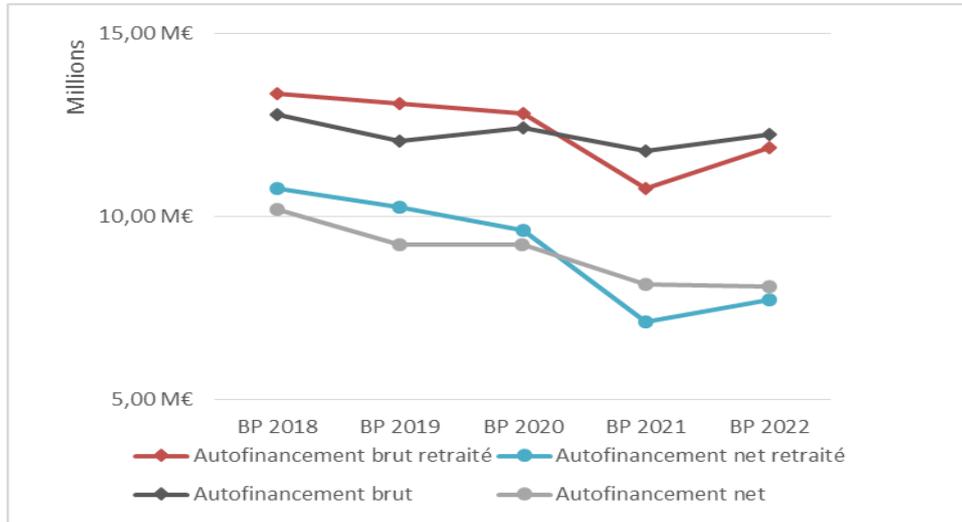
2.1.3 L'autofinancement : un levier essentiel pour continuer à investir

La « règle d'équilibre », régissant la construction budgétaire des collectivités territoriales, impose que les recettes de fonctionnement financent les dépenses de fonctionnement tout en couvrant le remboursement de la dette en cours. Cette obligation permet d'éviter que les collectivités recourent à l'emprunt pour leurs dépenses courantes, contrairement à ce que peut faire l'Etat.

Pour garantir la lecture de cette trajectoire de l'autofinancement, il est recommandé comme la pratique la Direction départementale des Finances Publiques (Cf. fiche A2F) de retraiter des écritures exceptionnelles afin d'assurer une réelle comparabilité entre les années.

Ces dépenses et recettes, considérées comme exceptionnelles, relèvent des provisions constituées et de leurs reprises, des produits de cessions, des travaux en régie et des transferts de charges.

L'autofinancement retraité du budget principal évolue donc de la façon suivante :



Après une érosion progressive expliquée notamment par des évolutions de compétences et de nouvelles politiques mises en œuvre et des coûts indirects liés aux opérations de réhabilitations, la préparation budgétaire mise en place par la CAN a permis de contenir ses dépenses en 2022 pour infléchir la tendance et ainsi préserver l'autofinancement.

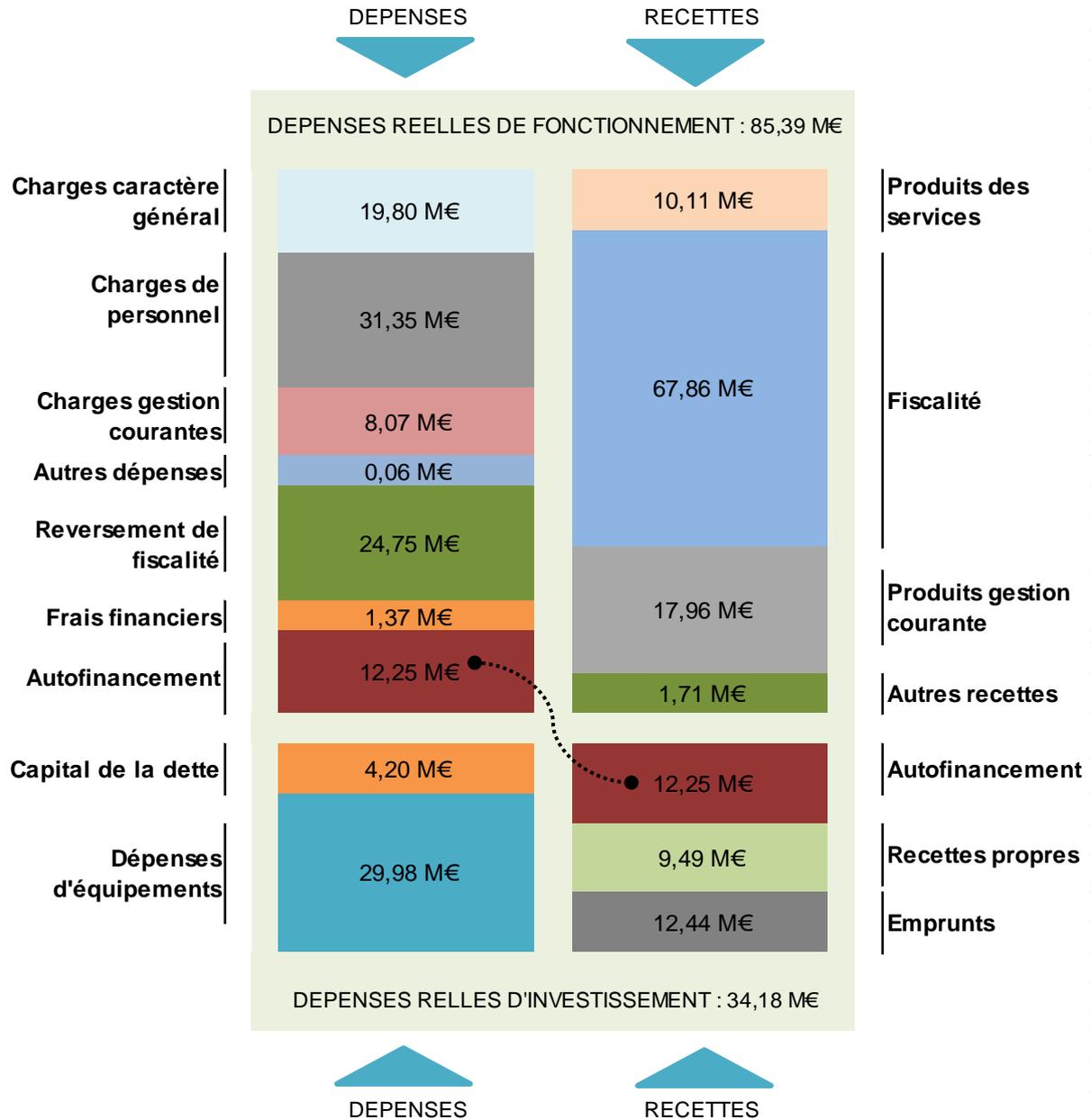
2.1.4 L'endettement : une source de financement à maîtriser en 2022

Contrairement à l'Etat, les collectivités ne peuvent recourir à l'emprunt que pour financer leurs investissements, c'est-à-dire les dépenses de long terme.

Le stock de dette du budget principal s'élèvera au 31 décembre 2021 à 57,919 M€.

Ainsi l'endettement net (c'est-à-dire les nouveaux emprunts auxquels on soustrait le remboursement en capital de l'année) aura évolué de 23 M€ d'euros en deux ans pour accompagner le rythme des dépenses d'investissement. Devant cette dynamique attendue, la CAN souhaite garantir une soutenabilité à long terme en renforçant l'autofinancement, source unique de remboursement, et se mobilise pour rechercher des financements externes (CD79 ; Région ; Etat ; Europe...) afin de diminuer le recours à l'emprunt en 2022 autour de 12 M€/an (15,000 M€ en 2021). L'annuité supplémentaire liée à l'emprunt de 2021 pèsera sur l'autofinancement net 2022 à hauteur de 0,520 M€.

2.2 EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET



Notre autofinancement couvre le remboursement du capital de la dette, pré-requis à la règle d'équilibre budgétaire.

La CAN adoptant son budget par chapitre, il est présenté ci-après le budget principal par section (qui doit être équilibré) et par chapitre (représentant le niveau de vote).

2.3 VUE D'ENSEMBLE PAR SECTION

Cette présentation du budget primitif 2022 permet de faire apparaître les grandes évolutions entre le BP 2021 et le BP 2022 par chapitre budgétaire. Le principal enseignement réside dans l'effort mis en œuvre par la CAN pour ajuster le rythme des dépenses au rythme d'évolution des recettes afin de renforcer l'autofinancement.

➤ En fonctionnement

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
013 Attenuations de charges	55 000	300	-54 700	-99,45%
70 Produits des services, du domaine...	9 162 818	10 109 261	946 443	10,33%
73 Impôts et taxes	67 891 500	67 862 400	-29 100	-0,04%
74 Dotations et participations	16 673 990	17 958 611	1 284 621	7,70%
75 Autres produits de gestion courante	434 100	662 319	228 219	52,57%
76 Produits financiers	11 200	4 500	-6 700	-59,82%
77 Produits exceptionnels	5 000	5 000	0	0,00%
78 Reprises sur amortissements et provision	1 675 000	1 041 000	-634 000	-37,85%
Recettes réelles	95 908 608	97 643 391	1 734 783	1,81%
Recettes d'ordre	1 726 322	1 728 720	2 398	0,14%
Recettes de fonctionnement	97 634 930	99 372 111	1 737 181	1,78%
011 Charges à caractère général	19 270 451	19 795 800	525 349	2,73%
012 Charges de personnel et frais assimilés	30 445 764	31 354 316	908 552	2,98%
014 Attenuations de produits	24 843 300	24 751 000	-92 300	-0,37%
65 Autres charges de gestion courante	8 257 542	8 070 232	-187 310	-2,27%
66 Charges financières	1 250 000	1 365 000	115 000	9,20%
67 Charges exceptionnelles	36 500	33 150	-3 350	-9,18%
68 Dotations aux provisions	0	25 000	25 000	100,00%
Dépenses réelles	84 103 557	85 394 498	1 290 941	1,53%
Dépenses d'ordre	13 531 373	13 977 613	446 240	3,30%
Dépenses de fonctionnement	97 634 930	99 372 111	1 737 181	1,78%

○ Sur les recettes

On note une progression des produits tarifaires de 0,542 M€ provenant de l'ouverture de la piscine Pré-Leroy et de la normalisation attendue des fréquentations de nos équipements, après les fermetures et limitation d'accueil imposées par la crise sanitaire. A noter également, la contribution des budgets annexes est ajustée pour couvrir les charges d'administration que ces équipements mobilisent.

Une stagnation du produit fiscal est constatée avec l'anticipation d'une nouvelle réduction de la CVAE de -4% du fait de la crise économique (-0,510 M€ en 2022 après une réduction déjà constatée de -0,844 M€ en 2021) et surtout, la formalisation de la réforme sur l'abattement des valeurs locatives des impôts de production compensée par l'Etat (basculement du chapitre 73 vers le chapitre 74). Sur ce sujet fiscal, la Communauté poursuit sa politique de maintien des taux d'imposition et est attentive à la trajectoire de ses ressources en 2022, qui nécessiteront potentiellement des ajustements pour tenir compte de l'évolution constatée sur l'exercice. Les hypothèses retenues sur l'évolution des bases fiscales sont comprises entre 1,5% et 2% comprenant l'évolution réglementaire et l'évolution physique :

- ❖ Pour la revalorisation des bases réglementaires :
 - Inflation+1,5% (effets sur la THRS, TFNB, TEOM, TFB des ménages et TFB et CFE des locaux industriels),
 - Inflation 2022 +1,2% (effets sur la CFE base minimum),
 - Augmentation des loyers des locaux professionnels 2022 (indice déc. 2021) : +1% (effets sur la TFB, TEOM et CFE des entreprises hors industriels).

- ❖ Pour l'évolution des bases physiques : +0,5% (CFE, THRS, TFB, TFNB et TEOM).

Le budget 2022 concernant la DGF est proposé comme suit :

- une stabilité de la dotation d'intercommunalité,
- une diminution de la dotation de compensation de -2% (taux d'écrêtement fixé par le CFL début 2022).

En matière de dotations et de fonds de péréquation, outre la bascule d'une fraction des ressources fiscales en dotations étatiques qui présente moins de garantie en matière d'autonomie financière de la collectivité, il convient de rappeler l'éligibilité incertaine de la communauté au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui amène la collectivité à inscrire une moindre recette en 2022.

o **Sur les Dépenses**

Au niveau des dépenses, de BP à BP, une progression du chapitre 011 est constatée avec l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) due sur le traitement des déchets ménagers (+0,250 M€) pour laquelle une nouvelle politique est en cours de définition pour en limiter l'impact à terme. Sur ce chapitre, la maîtrise des coûts de l'énergie (carburant, électricité, gaz) constitue également un paramètre intégré dans les différents postes de dépenses. A titre d'exemple, la hausse des coûts de l'énergie est estimée à 0,118 M€ sur le budget 2022 (dont 0,082 M€ lié à l'ouverture en année pleine de la piscine pré-Leroy).

Concernant le chapitre 012, la dépense de personnel connaît une progression liée à la réorganisation de certains services publics à l'usager, comme la politique des déchets et à des besoins d'expertise pour porter certains projets à forts enjeux pour la collectivité, comme le PLUi-D.

➤ *En investissement*

		BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000	280 110	275 110	5502,20%
10	Dotations, fonds divers	3 500 000	2 300 000	-1 200 000	-34,29%
13	Subventions d'investissement	5 386 221	6 011 925	625 704	11,62%
16	Emprunts et dettes assimilés	24 021 761	12 444 679	-11 577 082	-48,19%
27	Dépôts et cautionnements	961 755	717 580	-244 175	-25,39%
4582	Opérations sous mandat	1 005 300	174 000	-831 300	-82,69%
	Recettes réelles	34 880 037	21 928 294	-12 951 743	-37,13%
	Recettes d'ordre	14 749 073	14 644 613	-104 460	-0,71%
	Recettes d'investissement	49 629 110	36 572 907	-13 056 203	-26,31%
16	Emprunts et dettes assimilés	4 917 200	4 205 500	-711 700	-14,47%
20	Immobilisations incorporelles	2 611 728	2 839 948	228 220	8,74%
204	Subv. d'équipements versées	8 275 497	7 699 607	-575 890	-6,96%
21	Immobilisations corporelles	7 519 420	6 840 170	-679 250	-9,03%
23	Immobilisations en cours	1 721 000	4 372 168	2 651 168	154,05%
26	Participations et créances	1 000 000	63 800	-936 200	-93,62%
27	Dépôts et cautionnements	590 000	278 000	-312 000	-52,88%
	Chapitres opérations	19 196 003	7 877 994	-11 318 009	-58,96%
4581	Opérations sous mandat	854 240	0	-854 240	-100,00%
	Dépenses réelles	46 685 088	34 177 187	-12 507 901	-26,79%
	Dépenses d'ordre	2 944 022	2 395 720	-548 302	-18,62%
	Dépenses d'investissement	49 629 110	36 572 907	-13 056 203	-26,31%

○ **Sur les recettes**

En matière de recettes d'investissement, la priorité sera donnée à une limitation du recours à l'emprunt permise par la définition d'un niveau soutenable de dépense d'investissement en 2022 et par la recherche de financements partenariaux au travers de subventions d'investissements sur plusieurs grands projets portés par notre intercommunalité.

○ **Sur les dépenses**

En termes d'investissements, l'année 2022 marque le début d'un nouveau cycle avec des phases d'études, le lancement de nouveaux dispositifs (PLH 2022-2027 ; PACT 2022-2024...).

3 LE BUDGET 2022 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les évolutions par chapitre ont fait l'objet de précisions dans le rapport d'orientations budgétaires. Aussi, il est privilégié au stade du BP de rendre compte des contenus politiques du budget. Ci-après, vous trouverez une synthèse des crédits de fonctionnement et d'investissement présentée par politique structurant l'action de la CAN.

➤ *Les recettes consolidées*

	RRF consolidées	RRI consolidées	Recettes consolidées
Développement et attractivité	3 803 227	2 223 396	6 026 623
<i>Développement économique*</i>	3 248 114	1 682 295	4 930 409
<i>Enseignement supérieur</i>	37 040	0	37 040
<i>Tourisme et patrimoine historique</i>	320 000	202 634	522 634
<i>Aménagement du territoire et environnement*</i>	198 073	338 467	536 540
Solidarités	388 900	291 000	679 900
<i>Habitat</i>	10 800	291 000	301 800
<i>Gens du voyage</i>	238 000	0	238 000
<i>Cohésion sociale et insertion</i>	140 100	0	140 100
Animation du territoire	2 450 271	3 156 269	5 606 540
<i>Sports</i>	1 791 035	1 416 000	3 207 035
<i>Musées et atelier de restauration</i>	99 700	95 000	194 700
<i>Conservatoire et arts plastiques</i>	500 436	0	500 436
<i>Lecture publique et diffusion culturelle</i>	59 100	1 645 269	1 704 369
Protection de l'environnement	67 581 930	14 642 870	82 224 800
<i>Déchets ménagers</i>	20 195 850	800 000	20 995 850
<i>Eaux pluviales et GEMAPI</i>	0	751 980	751 980
<i>Eau potable</i>	13 514 165	3 419 500	16 933 665
<i>Assainissement</i>	14 189 410	6 375 963	20 565 373
<i>Transports et mobilités</i>	19 682 505	3 295 427	22 977 932
Administration générale	72 360 403	15 010 154	87 370 557
<i>Assemblées et foncier</i>	0	0	0
<i>Informatique</i>	2 503 289	988 375	3 491 664
<i>Finances</i>	68 233 880	13 987 179	82 221 059
<i>Ressources humaines</i>	600	31 000	31 600
<i>Patrimoine public</i>	933 400	0	933 400
<i>Direction générale et communication</i>	689 234	3 600	692 834

* y compris budgets annexes

➤ *Les dépenses consolidées*

	DRF consolidées	DRI consolidées	Dépenses consolidées
Développement et attractivité	7 772 159	12 578 230	20 350 389
<i>Développement économique*</i>	3 880 080	6 071 741	9 951 821
<i>Enseignement supérieur</i>	1 136 228	1 965 000	3 101 228
<i>Tourisme et patrimoine historique</i>	868 587	192 000	1 060 587
<i>Aménagement du territoire et environnement*</i>	1 887 264	4 349 489	6 236 753
Solidarités	2 122 922	4 634 000	6 756 922
<i>Habitat</i>	427 382	4 632 000	5 059 382
<i>Gens du voyage</i>	445 857	2 000	447 857
<i>Cohésion sociale et insertion</i>	1 249 683	0	1 249 683
Animation du territoire	13 097 735	1 884 420	14 982 155
<i>Sports</i>	5 582 782	1 089 900	6 672 682
<i>Musées et atelier de restauration</i>	1 289 170	658 200	1 947 370
<i>Conservatoire et arts plastiques</i>	2 924 989	61 410	2 986 399
<i>Lecture publique et diffusion culturelle</i>	3 300 794	74 910	3 375 704
Protection de l'environnement	53 146 819	33 482 394	86 629 213
<i>Déchets ménagers</i>	15 887 299	6 232 994	22 120 293
<i>Eaux pluviales et GEMAPI</i>	881 950	3 150 000	4 031 950
<i>Eau potable</i>	10 409 865	6 523 800	16 933 665
<i>Assainissement</i>	8 431 773	12 133 600	20 565 373
<i>Transports et mobilités</i>	17 535 932	5 442 000	22 977 932
Administration générale	45 960 943	7 228 798	53 189 741
<i>Assemblées et foncier</i>	806 524	0	806 524
<i>Informatique</i>	4 123 914	2 094 698	6 218 612
<i>Finances</i>	30 228 755	4 293 800	34 522 555
<i>Ressources humaines</i>	1 871 867	43 800	1 915 667
<i>Patrimoine public</i>	5 504 252	786 500	6 290 752
<i>Direction générale et communication</i>	3 425 631	10 000	3 435 631

* y compris budgets annexes

➤ Focus sur les dépenses et recettes d'équipement du budget principal

BUDGET PRINCIPAL (en M€)	Dépenses BP 2022	Recettes BP 2022
MENAGEMENT DU TERRITOIRE, dont :	4,332	0,338
PACT 1 et 2 de 2017 à 2020 (AP/CP)	0,956	
Nouveau PACT avec les communes (AP/CP 6 M€ 2022-2024)	0,750	
Plan Climat air énergie territorial	0,230	0,007
Plan de sauvegarde et de mise en valeur	0,050	0,075
Recyclages des friches - GRETA	0,646	
Recyclages des friches - Ribray Gavacherie	0,465	
Aménag. Pôle Gare Niort-Atlantique	1,070	0,256
Contournement Nord (participation étude)	0,100	
SOLIDARITES, dont :	4,634	0,291
PLH 2016-2021 (AP/CP)	4,358	0,291
PLH 2022-2027 (AP/CP 16,5 M€ 2022-2027)	0,255	
DECHETS MENAGERS, dont :	6,233	0,000
Construction déchèterie de Souché	2,772	
Bacs Biodéchets	0,650	
Remodelage terrain Vallon d'Arty	0,300	
Gros entretien des déchèteries	0,450	
Equipements Haute visibilité	0,199	
Renouvellement de matériels Déchets	1,312	
Vallon d'Arty : dépollution du site	0,500	
RESSOURCES, dont :	3,029	1,071
Fourreaux et fibre opt. hors déploiement ex CCPC	0,150	
Travaux d'économies d'énergies sur bâtiments existants	0,355	
Achat courant mat, mobiliers, véhicules (toutes directions)	0,206	
Gros entretien courant des équipements (tout équipement)	0,257	
Informatique mutualisée (Remboursement ville de Niort 58%)	1,953	0,988
EAUX PLUVIALES - GEMAPI, dont :	3,150	0,752
Bassins d'orage	1,120	0,650
Eaux pluviales - Gros entretien/mat et équipement	1,590	
Réseaux eaux pluviales	0,440	0,102
DEVELOPPEMENT ECO - TOURISME, PATRIMOINE HISTORIQUE dont :	4,745	1,575
ZAE - Aménagement de terrains (BA ZAE) (HT)	0,250	0,659
ZAE - Requalification et Entretien voiries	2,222	
Boulangerie rue pluvialt (HT)	0,249	0,205
Maison du beurre (Tourisme) (HT)	0,389	0,176
Niort Tech 2 (Hauts de Brèche) (HT)	0,100	
Niort Tech 3 (HT) (AP/CP 13M€ 2022-2025)	0,744	
Aides aux entreprises (implantations, PPRT, ...)	0,505	
Travaux Château Coudray Salbart	0,172	
EPONA - Secrets de nos patrimoines		0,203
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, dont :	1,965	0,000
Réhabilitaion du bâtiment 10 place de la Comédie	1,015	
Réhabilitation du bâtiment rue Beaume la Rolande	0,720	
Subvention CMA Chambre et métiers d'artisanat	0,125	
SPORTS, dont :	1,090	1,416
Fin de travaux de réhabilitation Pré Leroy (AP/CP)	0,750	1,416
Remplacement chaudière Centre aquatique les Fraignes (Chauray)	0,120	
Matériels spécifiques piscines et Venise Verte	0,125	
CULTURE, dont :	0,794	1,740
Réhabilitation de la Médiathèque Pierre Moinot (AP/CP)		1,471
Achats matériels propres aux activités culturelles	0,232	
Musées - Entretien courant	0,227	0,005
Musées - Acquisition et restauration d'œuvres d'art	0,230	0,090
TOTAL	29,972	7,184

3.1 AGIR POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

3.1.1 Poursuivre notre appui aux filières économiques du territoire

La stratégie de la politique économique vise à agir sur l'implantation d'entreprises et à créer des liens d'échanges entre le milieu universitaire et les entreprises à des fins d'attractivité du territoire.

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
DEV ECO - ANIMATIONS dont :	2 244 015	2 158 404	-85 611	-3,82%
<i>Rémunérations</i>	746 089	750 000	3 911	0,52%
<i>Filière Niortech</i>	639 510	459 510	-180 000	-28,15%
<i>Filière Niort Industrie</i>	74 000	75 000	1 000	1,35%
<i>Filière commerce</i>	10 000	20 000	10 000	100,00%
<i>Filière innovation</i>	0	180 000	180 000	100,00%
<i>Filière économique, sociale et solidaire</i>	78 500	38 900	-39 600	-50,45%
<i>Filière agroalimentaire</i>	16 000	25 146	9 146	57,16%
<i>Carrefour pour l'emploi</i>	105 000	95 000	-10 000	-9,52%
<i>Subventions Calyxis</i>	240 000	200 000	-40 000	-16,67%
<i>Subvention CBE</i>	150 000	151 000	1 000	0,67%
DEV ECO - IMMOBILIER dont :	539 610	481 701	-57 909	-10,73%
<i>Entretien des bâtiments et extérieurs</i>	440 750	440 071	-679	-0,15%
<i>Energies</i>	31 010	30 480	-530	-1,71%
DEV ECO - ZAE - RESERVES FONCIERES dont :	974 970	935 470	-39 500	-4,05%
<i>Entretien des zones d'activités</i>	855 000	815 096	-39 904	-4,67%
<i>Energies</i>	71 250	72 190	940	1,32%
Dépenses réelles fonctionnement	3 758 595	3 575 575	-183 020	-4,87%
DEV ECO - ANIMATIONS dont :	928 000	1 026 000	98 000	10,56%
<i>Cofinancement rémunérations</i>	2 500	22 500	20 000	800,00%
<i>TLPE</i>	732 000	830 000	98 000	13,39%
<i>Filière Niortech</i>	97 000	140 000	43 000	44,33%
DEV ECO - IMMOBILIER dont :	453 020	698 559	245 539	54,20%
<i>Loyers et charges</i>	451 920	686 559	234 639	51,92%
DEV ECO - ZAE - RESERVES FONCIERES dont :	22 050	9 300	-12 750	-57,82%
<i>Redevances</i>	22 050	9 300	-12 750	-57,82%
Recettes réelles fonctionnement	1 403 070	1 733 859	330 789	23,58%

➤ Animation économique

Depuis quelques années, la CAN a développé une politique de filières pour accompagner les entreprises. En 2022, ce soutien à ces différentes filières sera poursuivi avec une attention nouvelle portée à l'innovation, facteur de croissance et d'emplois. Ainsi, les crédits actuellement identifiables au sein de plusieurs filières seront regroupés au sein d'une enveloppe dédiée d'un montant de 0,180 M€. Elle a pour objet l'animation et la mise en place d'écosystèmes (programmation d'événements, ateliers méthodologiques mensuels, challenge de création d'entreprises, appels à projets innovants en partenariat avec des entreprises locales) pour stimuler des opportunités sur des filières en émergence : le numérique sobre et responsable, la labellisation « territoire à impact » (en terme d'ESS), l'innovation en matière d'économie de la santé, etc. L'Agglomération se positionne également comme animateur du réseau des partenaires de l'innovation sur le niortais : Village by CA, Calyxis, SPN, ADI NA, Région NA, French Assurtech. Elle souhaite soutenir l'émergence et l'amorçage de projets innovants, notamment à travers des dispositifs accompagnement des primo-innovants (entre 10 et 16 projets innovants territoriaux).

Comme présenté en Conseil d'Agglomération de septembre dernier, le dispositif POLPE est mis en place afin de soutenir l'innovation pour toutes les *startups* et PME du territoire par le financement d'un stagiaire et de prestations externes, via une enveloppe de 0,055 M€.

Enfin, Niort Agglo a obtenu en 2021, le Label « Technopole » par RETIS¹, devenant ainsi la 10ème technopole de Nouvelle-Aquitaine et la 44ème de France. Son souhait est de poursuivre la structuration de cet outil en y déployant des actions et moyens : 0,038 M€ y sont ainsi affectés en 2022.

Pour la filière Niort Tech, 0,460 M€ sont prévus au budget 2022. Cette enveloppe budgétaire permet de poursuivre la valorisation de cette filière au travers d'animations comme Niort Numéric, des évènements et autres animations partenariales.

Par ailleurs, pour poursuivre notre soutien de la filière de l'économie sociale et solidaire, ancrée dans l'identité du territoire, une enveloppe financière de 0,039 M€ sera affectée pour soutenir les entreprises concernées. L'alternance tous les deux ans dans l'organisation du salon de l'ESS occasionnera en 2022 une moindre dépense qu'en 2021.

La CAN a aussi développé une filière Niort industrie pour accompagner les entreprises du secteur. Une enveloppe de 0,075 M€ est prévue en 2022.

La CAN entend aussi poursuivre ses actions pour la création d'emplois : elle finance d'une part à hauteur de 0,095 M€, l'organisation de l'évènement « Carrefour pour l'emploi » véritable facilitateur d'échanges entre les entreprises et les demandeurs d'emplois puis, d'autre part, le Comité de bassin d'emplois (0,151 M€) qui vise à soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises.

Par ailleurs, une enveloppe de 0,020 M€ pourra être consacrée à notre politique de soutien aux commerces de proximité. A cet égard, une réflexion sera engagée en 2022 pour mettre en place un office de commerce au bénéfice des entreprises de l'agglomération.

➤ *Immobiliers d'entreprises*

Pour faciliter l'accueil de petites entreprises et de starts-up, la CAN a construit et aménagé de nouveaux équipements comme la pépinière d'entreprises située dans l'ex-siège du Crédit Agricole et Niort Tech1, sans oublier les ateliers relais situés dans les différentes ZAE dont l'entretien est financé par des recettes de loyers.

En complément de ces équipements, la CAN prévoit pour 2022 des crédits d'étude pour la construction de Niort Tech 3 pour 0,744 M€. Ce nouvel équipement situé derrière l'ex-bâtiment MSA (Ilot Bujault à Niort) est destiné aux entreprises du numérique et servira d'accélérateur d'entreprises innovantes. L'achèvement des travaux est prévu fin 2024.

➤ *Zones d'activités clôturées*

Pour l'implantation d'entreprises, la CAN dispose fin septembre 2021 d'une offre foncière de 51 hectares viabilisés disponibles répartis sur 16 parcs d'activités (zones d'activités communautaires).

L'entretien courant des zones (espaces verts, éclairage, voirie), délégué aux communes ou effectué directement par des prestataires extérieurs, s'élèvera en 2022 à 0,887 M€ dont 0,040 M€ concerneront des mesures environnementales.

¹ RETIS est le réseau français dédié à la valorisation, la promotion, la professionnalisation et l'observation des écosystèmes territoriaux d'innovation.

Le plan global d'investissement de 4,558 M€ en 2022 de la politique de développement économique s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
IMMOBILIER	0,557 M€	1,543 M€
Niort Tech II	0,350 M€	0,100 M€
Niort Tech III	0,017 M€	0,744 M€
Bâtiments immobilier	0,190 M€	0,699 M€
ZONES D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	2,046 M€	2,776 M€
Requalification des zones clôturées	1,446 M€	2,222 M€
Emprises foncières PPRT	0,000 M€	0,266 M€
Avances budget ZAE	0,550 M€	0,250 M€
Réserves foncières	0,050 M€	0,038 M€
ANIMATION ECONOMIQUE	0,300 M€	0,238 M€
Soutien aux entreprises	0,300 M€	0,238 M€

Concernant l'aide aux commerces de proximité et la valorisation de nos produits locaux, la CAN investira en 2022 0,244 M€ dans l'aménagement d'une boulangerie rue Pluviault à Niort et 0,383 M€ dans la construction d'une Maison du beurre d'Echiré.

La requalification et l'entretien de la voirie dans les zones d'activités économiques est comptabilisée dans le budget principal. La CAN compte y consacrer 2,222 M€ en 2022.

Le budget principal assurera le financement de sa part liée au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la zone de Niort-Saint-Florent pour un montant de 0,266 M€ en 2022.

Le financement du budget ZAE étant supporté par le budget principal, une enveloppe financière de 0,250 M€ d'études et de travaux de viabilisation des terrains à aménager est prévu au titre d'avance remboursable (cf. détail budget annexe ZAE).

Côté investissement, l'Agglomération prévoit 0,238 M€ sur 2022 de soutien aux entreprises comprenant notamment une nouvelle politique de soutien aux commerces de centres-bourgs et centres-villes avec une aide à l'amélioration des devantures commerciales (Programme et règlement à définir).

➤ Zones d'activités en cours

Les aménagements de zones d'activités, comme les lotissements, sont portés par des budgets annexes HT. En effet, les opérations sur les ZAE sont caractérisées par leur finalité économique de production, et non de constitution d'immobilisations, dans la mesure où les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Les opérations sont donc enregistrées en section de fonctionnement jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. A la clôture, seuls les équipements publics communs (voirie, éclairages et espaces verts) sont alors enregistrés au sein du patrimoine communautaire et les dépenses sont portées par le budget principal.

Pour 2022, il est proposé à ce budget annexe le produit des ventes de terrain attendues à hauteur de 1,514 M€ concernant principalement la zone de Terre de sports-Niort (0,855 M€), la zone Gutemberg-Niort (0,237 M€), la zone le Luc les carreaux 2-Echiré (0,346 M€), la zone de Beauvoir (0,039 M€), la zone des Pierrailleuses (0,037 M€).

	BP 2021	BP 2022	2022/2021	%
Acquisitions de terrains	140 000	40 000	-100 000	-71,43%
Etudes et travaux d'aménagement	585 000	210 000	-375 000	-64,10%
Autres dépenses	128 305	54 505	-73 800	-57,52%
Dépenses réelles fonctionnement	853 305	304 505	-548 800	-64,31%
Ventes de terrains	667 760	1 514 250	846 490	126,77%
Autres recettes	5	5	0	0,00%
Recettes réelles fonctionnement	667 765	1 514 255	846 490	126,76%
Autofinancement brut	-185 540	1 209 750	1 395 290	-752,02%
Capital	0	855 270	855 270	100,00%
Autofinancement net	-185 540	354 480	540 020	-291,05%

Le programme d'aménagement pour 2022 est prévu à hauteur de 0,250 M€ dont 0,210 M€ de viabilisation de terrains destinés à la vente auprès d'entreprises désireuses de s'installer ou de se déplacer sur notre territoire. A cette enveloppe, s'ajoute des intérêts pour 0,054 M€ liés à l'emprunt sur la zone de Terre de sports.

3.1.2 Faire du soutien à l'enseignement supérieur un levier de développement du territoire

Le développement de l'enseignement supérieur initié en 2019 représente un axe majeur de ce mandat. L'objectif d'accueillir 5 000 étudiants nécessite de créer des infrastructures d'accueil tout en confortant l'accompagnement des formations existantes.

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
Rémunérations	84 758	90 661	5 903	6,96%
Subvention Université Poitiers	600 000	600 000	0	0,00%
Subvention Université La Rochelle	250 000	200 000	-50 000	-20,00%
Subvention Université Catholique de l'Ouest	80 000	0	-80 000	-100,00%
Subvention CNAM	70 000	0	-70 000	-100,00%
Subvention IFPASS	0	58 200	58 200	100,00%
Salon de l'Etudiant	85 500	75 300	-10 200	-11,93%
Entretien des bâtiments et extérieurs	59 600	64 967	5 367	9,01%
Dépenses réelles fonctionnement	1 254 358	1 136 228	-118 130	-9,42%
Cofinancement Pôle universitaire	35 000	37 040	2 040	5,83%
Recettes réelles fonctionnement	35 000	37 040	2 040	5,83%

En dépenses de fonctionnement, on retrouve principalement la subvention à l'université de Poitiers (0,600 M€), la subvention à l'université de la Rochelle (0,200 M€), la subvention à l'IFPASS² (0,058 M€) et le recours à l'organisation d'un Salon de l'étudiant pour valoriser notamment les formations locales (0,075 M€).

Le BP 2022 prévoit une enveloppe globale d'investissement de près de 2,000 M€ en démarrage de travaux pour l'accueil progressif de 3000 à 5000 étudiants d'ici 2030. Aussi, Niort Agglo s'engage dans

² Institut de Formation de la Profession de l'Assurance

une programmation d'investissements ambitieux avec les réhabilitations du bâtiment situé 10, place de la comédie à Niort (ex Nouvelle République) et du bâtiment situé rue Beaune-la-Rolande à Niort (ex IUFM).

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
Subvention CMA	0,125 M€	0,125 M€
Réhabilitation 10 place de la Comédie	0,000 M€	1,015 M€
Réhabilitation rue Beaune la Rolande	0,000 M€	0,720 M€
Mobilier et informatique filière Ens sup	0,000 M€	0,105 M€

3.1.3 Tourisme et patrimoine historique au service de l'attractivité du territoire

Niort Agglo bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel qu'elle s'emploie à mettre en valeur par l'intermédiaire de l'établissement public de l'Office du tourisme en partenariat avec le Parc naturel régional du Marais poitevin. En moyenne, 500 000 touristes visitent chaque année la ville de Niort (1/4 en tourisme d'affaires) et 800 000 sur le marais poitevin générant un chiffre d'affaires estimé à 72 M€ HT annuel.

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
TOURISME dont :	814 328	839 946	25 618	3,15%
<i>Rémunérations Epona</i>	<i>47 828</i>	<i>47 906</i>	<i>78</i>	<i>0,16%</i>
<i>CUP Epona</i>	<i>0</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>	<i>100,00%</i>
<i>Subvention EPIC</i>	<i>430 000</i>	<i>430 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
<i>Taxe de séjour</i>	<i>300 000</i>	<i>300 500</i>	<i>500</i>	<i>0,17%</i>
PATRIMOINE HISTORIQUE dont :	33 100	28 641	-4 459	-13,47%
<i>Entretien des bâtiments et extérieurs</i>	<i>33 100</i>	<i>28 641</i>	<i>-4 459</i>	<i>-13,47%</i>
Dépenses réelles fonctionnement	847 428	868 587	21 159	2,50%
TOURISME dont :	322 500	320 000	-2 500	-0,78%
<i>Cofinancement Epona</i>	<i>22 500</i>	<i>20 000</i>	<i>-2 500</i>	<i>-11,11%</i>
<i>Taxe de séjour</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
PATRIMOINE HISTORIQUE dont :	0	0	0	0,00%
Recettes réelles fonctionnement	322 500	320 000	-2 500	-0,78%

➤ L'EPIC du tourisme

En 2022, le financement de l'EPIC du tourisme est assuré par le reversement intégral de la taxe de séjour prévue à 0,300 M€ auquel s'ajoute une subvention de fonctionnement de 0,430 M€.

➤ L'espace « Epona - Secrets de nos patrimoines »

Le nouveau site mis en exploitation en juillet dernier au Port-Boinot se prénomme « Epona - secrets de nos patrimoines ». Il devient l'espace de valorisation des patrimoines de l'ensemble de l'Agglomération, géré par l'Office de tourisme, avec pour mission de conforter l'identité commune de notre territoire.

Une campagne d'inventaire des patrimoines des 40 communes et les actions de sensibilisation de la population se poursuivront en 2022. Une nouvelle convention triennale de partenariat avec la Région a été signée en juillet 2021 (accompagnement technique et scientifique en complément d'une participation financière de 0,020 M€ par an pour financer un poste de chargé de mission dédié).

Une communication est prévue en 2022 (publication de brochures et conférences) à destination des habitants des communes.

Huit communes ont fait l'objet d'un inventaire de leurs patrimoines avec éditions de brochures à destination des habitants : Thorigny-sur-le-Mignon, Praises, Usseau, La Rochénard, Juscorps, Saint-Romans-des-Champs, Saint-Martin-de-Bernegoue et Brûlain. Pour 2022, sont programmées les communes de Marigny, Granzay-Gript, Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson.

S'agissant de l'exploitation du bâtiment, une convention d'usage partagé est fixée avec la ville de Niort et l'Office du tourisme pour un montant de 0,030 M€ annuel.

➤ *L'entretien du patrimoine historique*

Au-delà de l'animation du patrimoine, la CAN dispose de trois équipements qualifiés de patrimoine historique : châteaux Salbart, Mursay et le Donjon.

Sur le château Coudray-Salbart, une actualisation de l'étude préalable (participation financière DRAC) est en cours permettant de cibler les travaux à venir (en fonction des priorités techniques, patrimoniales et financières). Sur 2022, une validation du programme de travaux (avec plusieurs tranches de réalisation) est envisagée. Un focus est également identifié sur les problématiques récurrentes d'assainissement de l'équipement (mise en conformité nécessaire). L'entretien courant des espaces verts est prévu pour un montant de 0,027 M€ en 2022.

Les dépenses d'investissement 2022 de la politique Tourisme et patrimoine historique s'élèvent à 0,192 M€ avec notamment une enveloppe de de 0,170 M€ consacrée à la phase 3 du château Salbart (Travaux de restauration des tours sud saint-Michel et tour double).

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
TOURISME	0,434 M€	0,000 M€
Construction et scénographie Epona	0,109 M€	0,000 M€
Sèvre navigable	0,325 M€	0,000 M€
PATRIMOINE HISTORIQUE	0,120 M€	0,192 M€
Entretien des monuments historiques	0,120 M€	0,192 M€

3.1.4 Une politique d'aménagement du territoire fondée sur des investissements ambitieux et respectueux du développement durable

La compétence aménagement du territoire comprend la gestion de l'urbanisme réglementaire, la validation des documents de programmation, l'animation d'une stratégie et de l'ingénierie territoriale, l'aménagement durable du territoire et l'animation de la transition environnementale. Cette politique est au service des communes mais aussi des services communautaires de la CAN qui se mobilisent dans l'atteinte des objectifs du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

	BP 2021	BP 2022	2022/2021	%
INGENIERIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE dont :	857 324	918 252	60 928	7,11%
<i>Rémunérations</i>	722 863	831 891	109 028	15,08%
<i>Participations THD numérique</i>	40 011	40 011	0	0,00%
URBANISME REGLEMENTAIRE dont :	555 816	562 249	6 433	1,16%
<i>Rémunérations</i>	549 916	559 249	9 333	1,70%
ENVIRONNEMENT dont :	367 641	382 758	15 117	4,11%
<i>Rémunérations</i>	200 141	203 508	3 367	1,68%
<i>Plan climat Air-Eau</i>	85 300	120 000	34 700	40,68%
<i>SPPEH - service de perf. énergétique</i>	50 000	25 000	-25 000	-50,00%
Dépenses réelles fonctionnement	1 780 781	1 863 259	82 478	4,63%
INGENIERIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE dont :	10 000	52 600	42 600	426,00%
<i>Dotation générale décentralisée</i>	10 000	10 000	0	0,00%
<i>Cofinancement RH petites villes de demain</i>	0	42 600	42 600	100,00%
ENVIRONNEMENT dont :	105 000	104 468	-532	-0,51%
<i>Plan climat Air-Eau</i>	0	58 500	58 500	100,00%
<i>SPPEH - service de performance énergétique</i>	40 000	45 968	5 968	14,92%
<i>Dispositif ACT'e</i>	65 000	0	-65 000	-100,00%
Recettes réelles fonctionnement	115 000	157 068	42 068	36,58%

➤ *L'urbanisme réglementaire et le service stratégie/ingénierie territoriale*

L'urbanisme réglementaire et la stratégie d'ingénierie territoriale relèvent presque exclusivement de la section de fonctionnement (instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes et ingénierie pré-opérationnelle et conseil au profit des services de l'Agglo et des communes) et sont marqués par leur stabilité pour ce qui concerne les dépenses.

Le renforcement de l'ingénierie au profit des communes, utile à la mise en œuvre du projet de territoire communautaire et à la production de programmes urbains plus qualitatifs est assuré dès fin 2021 par le recours au dispositif Petites Villes de Demain qui permet de disposer d'un ETP financé à 75 % (ANAH + Banque des territoires) avec un complément de la commune de Mauzé-sur-le-Mignon (commune labellisée) soit une charge nette de 12,5% d'ETP.

Toujours en terme de renforcement de l'ingénierie d'appui aux communes, il est prévu de recruter un chargé de mission pour l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du patrimoine, sur une durée de deux ans. En outre, le futur pacte de cohésion territoriale prévoit, dans son axe 3, de soutenir l'ingénierie nécessaire à la réalisation des projets communaux.

➤ *L'animation de la transition environnementale*

Les dépenses relatives à la transition environnementale, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont le reflet de l'ambition communautaire de transformer le territoire pour assurer sa résilience et l'adapter aux évolutions environnementales. Le budget constitue la retranscription de nos engagements à respecter les objectifs portés par l'ONU en matière de développement durable.

Le BP 2022 prévoit ainsi une enveloppe en fonctionnement de 0,179 M€ hors dépenses de personnel assurant le financement du dispositif de Service Public Performance Énergétique de l'Habitat (0,025 M€) pour faciliter le parcours de rénovation de l'habitat. Une enveloppe de crédits de 0,120 M€ est également réservée pour financer le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), véritable outil de planification qui a pour but d'atténuer les effets du changement climatique, de développer les énergies

renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Pour la mise en œuvre de ces dispositifs, la CAN percevra des recettes à hauteur de 0,104 M€.

Enfin, ce budget prévoit les dépenses en matière d'animation de démarches transversales (PCAET, conseil énergie...) et de soutien aux partenaires intégrant dans leurs programmes ces objectifs environnementaux (économies d'énergie, énergies renouvelables, végétalisation, etc).

- *Renforcer notre équilibre territorial : la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse au service des communes et des projets structurants pour le territoire*

Le plan global d'investissement de 4,332 M€ en 2022 de la politique aménagement du territoire et transition environnementale s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	4,997 M€	4,102 M€
PACT 1	0,350 M€	0,195 M€
PACT 2	1,040 M€	0,760 M€
PACT 3	0,000 M€	0,750 M€
Pôle gare Niort Atlantique phase 1 et 2	0,635 M€	1,070 M€
Prise de capital	1,000 M€	0,000 M€
Très haut débit et fibre optique	1,616 M€	0,000 M€
Etudes aménagements urbains et doc d'urbanisme	0,306 M€	0,216 M€
Recyclage de friches	0,050 M€	1,111 M€
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	0,155 M€	0,230 M€
Plan climat Air-eau	0,155 M€	0,230 M€

Le budget 2022 porte une première dotation pour le nouveau programme PACT III « Pacte de cohésion territoriale » : il sera doté d'enveloppe globale de 6,000 M€ de 2022 à 2024.

Niort Agglo et ses partenaires sont engagées dans le projet structurant Pôle Gare Niort Atlantique : il est prévu l'engagement de la phase 1 du programme de requalification du (0,720 M€) ainsi que des crédits d'acquisitions pour 0,350 M€. A cet égard, des financements ont été mobilisés via le plan de relance et le futur programme opérationnel européen FEDER dans le cadre d'un protocole partenarial associant les divers financeurs.

Les autres opérations en cours d'achèvement portent sur la requalification des friches GRETA à Niort (versement de la part incombant à l'Agglo au profit de l'EPF-Nouvelle Aquitaine) et au titre de notre compétences « politique de la Ville » (Ribray Gavacherie : acquisition du foncier) pour un montant total 2022 de 1,111 M€. Pour cette dernière opération, il est à noter qu'une recette est attendue fin 2022 ou 2023 lors de la cession, à un ou plusieurs opérateurs, venant atténuer significativement voire couvrir les dépenses engagées par l'Agglomération.

Enfin, le PCAET disposera d'une enveloppe de 0,230 M€ comprenant le soutien à la végétalisation (0,150 M€) et l'aide à la rénovation énergétique (0,080 M€).

- *Budget Energies renouvelables (panneaux Photovoltaïques)*

Dans son engagement vers le développement durable, la CAN a déjà déployé trois ensembles photovoltaïques (les ateliers relais de la commune d'Echiré, la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan et le siège social de la CAN).

Un quatrième site, situé sur la STEP d'Aiffres, est équipé de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et n'intègre pas le budget annexe.

L'activité de revente d'électricité à un tiers est considérée dans l'état actuel de la réglementation, comme une activité lucrative et doit en conséquence être gérée *a minima* sous la forme d'une régie à autonomie financière. Ce budget est donc soumis à la nomenclature M4, assujetti à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et à la base minimum de CFE.

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
Contribution au B principal	10 080	8 970	-1110	-11,01%
Entretien des panneaux photovoltaïques	8 005	11 110	3105	38,79%
Impôts sur les bénéfices	1 500	1 500	0	0,00%
Autres dépenses	2 425	2 425	0	0,00%
Dépenses réelles fonctionnement	22 010	24 005	1995	9,06%
Vente d'électricité	41 000	41 000	0	0,00%
Autres recettes	5	5	0	0,00%
Recettes réelles fonctionnement	41 005	41 005	0	0,00%
Autofinancement brut	18 995	17 000	-1995	-10,50%
Capital	0	0	0	0,00%
Autofinancement net	18 995	17 000	-1995	-10,50%

Ce budget s'autofinance par la vente d'électricité à hauteur de 0,041 M€. Les dépenses de fonctionnement concernent des opérations de maintenance pour 0,011 M€ et un remboursement de frais généraux au budget principal pour 0,009 M€.

L'autofinancement dégagé de 0,017 M€ permet de financer les investissements suivants :

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
Energies renouvelables	0,019 M€	0,017 M€
Acquisition panneaux photovoltaïques	0,013 M€	0,010 M€
Remboursement avance au budget principal	0,006 M€	0,007 M€

3.2 RENFORCER NOS ACTIONS EN MATIERE DE SOLIDARITES ET DE COHESION SOCIALE

Dans cette politique, il est identifié plusieurs leviers communautaires concourant à l'amélioration de l'habitat, aux conditions de vie et d'accueil des publics les plus fragiles.

3.2.1 Agir pour une politique habitat inclusive

En fonctionnement, le budget 2022 prévoit le versement des subventions à hauteur de 0,255 M€ dont Escalé 79 assurant la gestion des résidences Habitat jeunes (0,118 M€), Restaurant du cœur (0,027 M€), Fonds de solidarité logement (0,025 M€), ADIL (0,031 M€), Union départementale des associations familiales (0,027 M€), Maison relais d'Aiffres (0,027 M€). Une enveloppe de 0,010 M€ est également prévue pour de la location immobilière en cas de relogement insalubre.

	BP 2021	BP 2022	2022/2021	%
Rémunérations	142 783	151 027	8 244	5,77%
Subventions habitat	260 355	255 355	-5 000	-1,92%
Programmation habitat	36 210	15 500	-20 710	-57,19%
Dépenses réelles fonctionnement	445 148	427 382	-17 766	-3,99%
Relogement insalubre	10 800	10 800	0	0,00%
Recettes réelles fonctionnement	10 800	10 800	0	0,00%

La politique de l'Habitat, portée par le programme local de l'habitat (PLH), est principalement composée de subventions d'investissement versées au profit d'opérateurs publics ou privés pour faciliter la construction de nouveaux logements et encourager la réhabilitation du parc existant dans le respect des normes environnementales.

En 2022, les PLH 2016-2021 et 2022-2027 vont se juxtaposer avec, pour ce dernier, un montant de 16,500 M€ pour prendre en compte les objectifs opérationnels des bailleurs sociaux et nos obligations au niveau réglementaire (Loi Solidarité et renouvellement urbain).

Les consommations de crédits d'investissement étant dépendantes du respect de la programmation prévisionnelle transmise par les opérateurs lors de l'élaboration des budgets, n'est inscrite au budget primitif qu'une partie des crédits annuels. Un ajustement des crédits est effectué habituellement lors du budget supplémentaire au regard de la consommation du 1^{er} semestre et des prévisions pour le second semestre. Cette pratique permet de ne pas « immobiliser » des crédits trop importants et d'assurer des taux d'exécution supérieurs à 80 %.

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
HABITAT	4,554 M€	4,632 M€
Amélioration des logements sociaux	2,655 M€	2,788 M€
Amélioration des logements privés	0,798 M€	0,970 M€
Habitat jeunes	1,000 M€	0,800 M€
Accession à la propriété	0,050 M€	0,055 M€
Etude PLH	0,051 M€	0,019 M€

3.2.2 Poursuivre nos dispositifs à destination des Gens du Voyage

La CAN assure la gestion et l'entretien en régie directe de six aires d'accueil des Gens du voyage sur son territoire : trois à Niort, une à Aiffres, une à Echiré et une à Chauray.

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
Rémunérations	209 573	231 902	22 329	10,65%
Energies	123 300	142 000	18 700	15,17%
Entretien des bâtiments et emplacements illi	53 395	56 055	2 660	4,98%
Dépenses réelles fonctionnement	407 668	445 857	38 189	9,37%
Participation CAF	148 000	148 000	0	0,00%
Stationnement GDV	80 000	90 000	10 000	12,50%
Recettes réelles fonctionnement	228 000	238 000	10 000	4,39%

Le budget 2022 prévoit une enveloppe en fonctionnement de 0,446 M€ dont 0,232 M€ de dépenses de personnel. Les autres dépenses de fonctionnement comprennent principalement des dépenses énergétiques (eau et électricité) pour 0,142 M€ et des dépenses d'entretien courant pour 0,056 M€.

Ces dépenses de fonctionnement sont en partie financées par des droits de place prévus à hauteur de 0,090 M€ en 2022 en hausse par rapport à 2021 en raison de la gratuité accordée durant la crise sanitaire et par des versements de la CAF (0,148 M€) variant selon le taux d'occupation des aires.

3.2.3 Contribuer à la réduction des inégalités, soutenir l'insertion et la cohésion sociale

La politique Cohésion sociale a pour objectif de lutter contre les inégalités et la précarité sur le territoire des 40 communes en œuvrant concrètement pour l'insertion sociale, l'accès à la santé et la prévention des exclusions. Une attention particulière est portée sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville, situés à Niort : le Clou-Bouchet, la Tour Chabot-Gavacherie et le Pontreau-Colline Saint-André au sein du Contrat de Ville 2015-2022.

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
COHESION dont :	699 193	676 283	-22 910	-3,28%
Rémunérations	408 340	442 619	34 279	8,39%
Ambassadeur transports	27 000	22 600	-4 400	-16,30%
Mission locale	150 000	150 000	0	0,00%
Contrat Local de Santé	53 200	61 200	8 000	15,04%
POLITIQUE DE LA VILLE dont :	569 000	573 400	4 400	0,77%
Chèques loisirs	40 000	40 000	0	0,00%
Appel à projets contrat de ville	393 000	389 400	-3 600	-0,92%
Educateurs de prévention	65 000	75 000	10 000	15,38%
Dépenses réelles fonctionnement	1 268 193	1 249 683	-18 510	-1,46%
COHESION dont :	125 200	140 100	14 900	11,90%
PLIE	46 600	53 700	7 100	15,24%
Guichet clauses d'insertion	58 600	66 400	7 800	13,31%
Contrat Local de Santé	20 000	20 000	0	0,00%
Recettes réelles fonctionnement	125 200	140 100	14 900	11,90%

➤ *Le Contrat de Ville :*

Ce dispositif vise à restaurer l'attractivité et à rattraper les écarts de développement avec les 3 quartiers prioritaires. Les priorités stratégiques 2022 portent sur :

- L'arrivée de l'équipe de prévention spécialisée (fin 2021) cofinancée par la CAN à hauteur de 0,075 M€,
- La montée en charge de la thématique « accès aux droits et au numérique ». Un réseau d'acteurs est développé et animé. Cette démarche peut être inspirante et donner de la visibilité aux initiatives développées sur l'ensemble de l'Agglo.
- L'accompagnement renforcé vers l'emploi prend en compte : les problèmes de mobilité, le secteur en tension de l'aide à la personne, les modes de gardes atypiques pour favoriser le retour à l'emploi (à travers une expérimentation) et les difficultés relatives à la santé mentale.

➤ *Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)*

L'accompagnement renforcé initié sur les quartiers prioritaires est déployé sur l'ensemble de l'Agglomération. La priorité est de mieux faire connaître cette offre de services. L'année 2022 constituera une année charnière en la matière avec la signature du prochain Protocole PLIE 2022-2028.

➤ *Le Guichet Unique Clauses d'Insertion*

La commande publique de Niort Agglo et de ses partenaires a permis de générer, en 2019, 55 000 heures d'insertion soit l'équivalent de la création de 34 équivalents temps plein (en 2020 ces chiffres ont connu une baisse de 30% compte tenu de la crise sanitaire). Il s'agit de poursuivre cette démarche emblématique du Développement Durable en 2022. La réorganisation de la Direction, travaillée en 2021, verra par ailleurs véritablement le jour en 2022. En plus d'optimiser le fonctionnement du guichet, cette réorganisation permet de maîtriser les coûts RH et d'engendrer les recettes rattachées issues du FSE (subvention globale CD79).

➤ *La santé*

En 2020-2021, le Contrat Local de Santé (CLS) a dû, plus que tout autre, s'adapter au contexte sanitaire et a été mobilisé sur le dépistage puis sur la vaccination. Pour l'avenir, les priorités portent sur :

- L'appui aux professionnels de santé et aux élus pour créer des maisons de santé : dans cet objectif, une ligne de prestation « Communication » de 0,008 M€ est prévue pour la création d'un site « Niort Santé » et de supports de promotion territoriale ciblant la venue de professionnels sur Niort Agglo.
- L'accès aux droits en santé est intégré par la prise en compte des déterminants de santé dans les projets d'aménagement et d'équipement (Evaluation d'Impact en Santé).

La CAN finance le poste de chargé de mission rattaché à l'Hôpital pour un montant de 0,050 M€. Un cofinancement de 0,020 M€ est confirmé par l'ARS pour 2022.

3.3 PORTER DES ACTIONS VOLONTARISTES D'ANIMATION DU TERRITOIRE

Cette politique recouvre l'ensemble des équipements sportifs et culturels intercommunaux maillant le territoire, concourant à l'animer et à organiser un niveau de service public adapté sur tout le territoire.

3.3.1 Une politique sportive dynamique

La politique Sports concerne deux champs d'action, d'une part, la gestion du complexe sportif comprenant le stade, la patinoire et la salle de la Venise verte à Niort et d'autre part, les sports d'eau avec les piscines et bases nautiques.

	BP 2021	BP 2022	2022/2021	%
COMPLEXE VENISE VERTE dont :	1 118 227	1 156 979	38 752	3,47%
<i>Rémunérations</i>	608 817	610 000	1 183	0,19%
<i>Energies</i>	238 100	237 200	-900	-0,38%
<i>Entretien du patrimoine</i>	250 210	287 939	37 729	15,08%
SPORTS D'EAU dont :	3 791 230	4 191 679	400 449	10,56%
<i>Rémunérations</i>	2 532 695	2 715 883	183 188	7,23%
<i>Energies</i>	816 200	897 200	81 000	9,92%
<i>Entretien du patrimoine</i>	306 100	386 006	79 906	26,10%
SPORTS SERVICES COMMUNS dont :	215 116	234 124	19 008	8,84%
<i>Rémunérations</i>	183 066	189 424	6 358	3,47%
<i>Soutien sportif</i>	26 500	41 500	15 000	56,60%
Dépenses réelles fonctionnement	5 124 573	5 582 782	458 209	8,94%
COMPLEXE VENISE VERTE dont :	255 038	279 038	24 000	9,41%
<i>Recettes tarifaires patinoire et redevance stade</i>	255 038	255 038	0	0,00%
SPORTS D'EAU dont :	943 694	1 511 997	568 303	60,22%
<i>Recettes tarifaires</i>	913 500	1 473 600	560 100	61,31%
<i>Utilisation domaine public et locaux</i>	10 194	17 847	7 653	75,07%
Recettes réelles fonctionnement	1 198 732	1 791 035	592 303	49,41%

➤ *Le Complexe sportif de la Venise verte à Niort*

La gestion en régie directe du stade, de la patinoire et de la salle Venise Verte est effective à la CAN depuis le 1er juillet 2020. Elle fait suite à une convention de gestion avec la ville de Niort en vigueur au 1er mars 2018.

En fonctionnement, le budget 2022 prévoit une enveloppe de 1,157 M€ pour l'exploitation du complexe sportif dont 0,610 M€ de dépenses de personnel, 0,237 M€ d'énergies et 0,288 M€ d'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Côté recettes de fonctionnement, 0,255 M€ sont attendus pour 2022 dont 0,190 M€ pour la patinoire et 0,045 M€ de redevance pour le stade.

➤ *Sports d'eau : l'ouverture d'un nouvel équipement à fort rayonnement*

Le budget 2022 prévoit 4,192 M€ de dépenses de fonctionnement pour les piscines et bases nautiques dont 2,716 M€ pour les dépenses de personnel, 0,897 M€ de dépenses énergétiques et 0,386 M€ d'entretien courant.

L'année 2022 marque la première année complète de fonctionnement de la piscine Pré-Leroy dans sa nouvelle dimension. Il faut en effet rappeler les nouvelles surfaces de cet équipement : 1491m² de plan d'eau (657 m² auparavant) à entretenir et surveiller, et 3808 m² de surfaces de bâtiment et plages (995 m² auparavant) également à entretenir pour le bon fonctionnement et l'accueil des usagers.

Ce périmètre inédit impacte à plusieurs niveaux l'année 2022 et explique l'évolution des dépenses de fonctionnement.

L'ouverture de cet équipement revisité a fait l'objet d'un travail de rationalisation tant au niveau technique (choix de technologies de chauffage et de filtration offrant une consommation énergétique maîtrisée) qu'au niveau organisationnel (réflexion sur les horaires d'ouverture à l'échelle de l'ensemble des équipements aquatiques, partage des bassins avec les associations pour partager les coûts de surveillance, optimisation des ressources humaines en mutualisant avec les autres équipements...).

Le coût d'exploitation de la nouvelle piscine Pré Leroy est prévu à 1,468 M€ en 2022 dont 0,912 M€ de dépenses de personnel, 0,330 M€ d'énergies et 0,131 M€ d'entretien et maintenance.

Les autres piscines/centres aquatiques situées à Niort, Magné, Sansais, Mauzé/le mignon et Chauray ont un coût global d'exploitation de 2,590 M€ en 2022 dont 1,711 M€ de dépenses de personnel, 0,562 M€ de dépenses d'énergies et 0,222 M€ d'entretien courant.

Les dépenses sont établies au plus juste et dans l'optique de limiter leur évolution. Certaines dépenses telles que les fluides et produits de traitement connaissent toutefois une inflation régulière.

Concernant les recettes tarifaires de fonctionnement, le budget 2022 prévoit 1,474 M€ en 2022 contre 0,600 M€ en réalisé prévisionnel 2021. Ce niveau de recettes en 2022 est optimisé par l'attrait de la nouvelle piscine Pré-Leroy et les nouveaux services (augmentation du nombre d'activités) et outils proposés (0,778M€ de recettes en 2022). Pour mémoire, l'année 2021 a été marquée par une longue période de fermeture due au confinement sanitaire, impactant d'au moins 0,300 M€ les recettes des piscines. Les usagers couvrent par les droits d'entrées et abonnements d'inscriptions 35% du coût du service public rendu.

De nouveaux tarifs ont été votés et s'appliquent à partir du 1er septembre 2021 afin d'augmenter les recettes de fonctionnement. Ces tarifs incluent de nouvelles prestations offertes par Pré-Leroy, avec par exemple la location d'espaces hors d'eau (salle de réunion, salle de remise en forme), et la hausse du nombre d'activités proposées de façon hebdomadaire.

Le programme d'investissement des Sports est le suivant :

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
SPORTS D'EAU	11,584 M€	1,008 M€
Réhabilitation Pré-Leroy	11,321 M€	0,750 M€
Entretien courant	0,215 M€	0,175 M€
Matériels et mobiliers	0,048 M€	0,083 M€
COMPLEXE VENISE VERTE	1,018 M€	0,082 M€
Entretien courant	0,004 M€	0,056 M€
Réhabilitation stade de foot	1,000 M€	0,000 M€
Matériels et mobiliers	0,014 M€	0,026 M€

En investissement, une enveloppe de 0,056 M€ est prévue pour assurer l'entretien courant et faciliter les contrôles d'accès aux équipements du Complexe de la Venise Verte.

Les dernières factures de la piscine Pré-Leroy seront mandatées en 2022 ainsi que les recettes d'investissement incluant les soldes des subventions obtenues.

3.3.2 Un investissement maintenu dans la politique culturelle

Cette politique concerne l'exploitation du musée d'Agesci, l'espace musée au Donjon et l'atelier de restauration d'œuvres.

	BP 2021	BP 2022	2022/2021	%
Rémunérations	945 503	887 561	-57 942	-6,13%
Energies	120 100	119 000	-1 100	-0,92%
Entretien des bâtiments	133 835	132 904	-931	-0,70%
Expositions temporaires	92 200	82 200	-10 000	-10,85%
Dépenses réelles fonctionnement	1 356 748	1 289 170	-67 578	-4,98%
Droits d'entrées et recettes tarifaires	96 200	92 200	-4 000	-4,16%
Recettes réelles fonctionnement	108 200	99 700	-8 500	-7,86%

Le budget prévoit une enveloppe de 1,289 M€ de dépenses en fonctionnement pour 2022 dont 0,888 M€ de dépenses de personnel, 0,133 M€ d'entretien courant et 0,119 M€ d'énergies.

En détail, la politique « Musée » souhaite engager, en 2022, les actions suivantes :

- Valoriser les collections muséales et patrimoniales :
 - o Réalisation de 2 expositions (poursuivre attractivité / notoriété avec qualité intérêt national)
 - Du 15 avril au 18 septembre 2022 : ABC ART, l'alphabet de l'école au musée (transports / prêts d'œuvres Chagall, Picasso, F. Léger, S. Delaunay ...)
 - A partir d'octobre 2022 : exposition Hubert-Sauzeau
 - o Réalisation de 6 accrochages : thématiques en lien avec l'actualité du territoire et expositions temporaires (E. Pérochon, Patrick Moya, 5e saison ...)
 - o Réalisation de deux catalogues : les « jocondes du MBA » et Hubert-Sauzeau
- Création d'une bourse d'études (disciplines universitaires niveau master / doctorant – thématique en lien avec les collections des musées Niort Agglo)
- Poursuivre une politique d'acquisitions d'œuvres pour enrichissement des collections
- Création d'un événement musée à destination des habitants du territoire

➤ *Le musée inclusif et collaboratif*

Les nouvelles orientations du Musée Bernard d'Agesci portent principalement sur :

- La déclinaison d'un musée « protéiforme » : in situ et hors les murs avec souhait d'utiliser les réseaux CAN pour diffusion des parcours numériques (ex. médiathèques)
- La poursuite de la dynamique pour une médiation adaptée incluant une offre numérique accessible : nouvelles tables tactiles seront installées dans le parcours permanent du MBA pour les collections d'objets scientifiques et instruments de musique
- La création de copie d'œuvres pour les ateliers accessibilité – travail sur le toucher
- Le renforcement de l'accessibilité aux équipements et aux collections
- La mise en œuvre du Pass culture pour les jeunes de 18 ans.

➤ *Préserver les collections muséales et patrimoniales d'intérêt public*

En amont du projet global de restructuration, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- réaliser des travaux au MBA pour réduire les dépenses énergétiques conséquentes (changement des automates du système de chauffage-ventilation pour régulation et gestion centralisée à distance ; phasage changement éclairage), porter une réflexion pour améliorer les conditions climatiques de conservation des œuvres ;

- Poursuivre la planification de restauration d'œuvres : 2ème phase de restauration des vases Rouyer, œuvres picturales Hubert-Sauzeau, plan de sauvetage et sauvegarde du fonds ancien planifié dans le premier récolement décennal ;
- Poursuivre l'accompagnement aux communes pour la restauration d'objets mobiliers /œuvres par le Fonds communautaire du patrimoine.

Côté recettes, les droits d'entrées sont prévus pour 0,092 M€. Des sollicitations auprès des partenaires sont menées (Etat DRAC, Région, association des Amis des musées, autres organismes ou particuliers sur opération de financement participatif) pour obtenir des subventions ou participations (ex. une nouvelle opération de financement participatif sera lancée pour l'opération de restauration des vases Rouyer).

Le programme d'investissement des Musées est le suivant :

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
MUSEES	0,467 M€	0,658 M€
Entretien courant	0,040 M€	0,228 M€
Acquisition et restauration œuvres d'arts	0,230 M€	0,230 M€
Etude amélioration technique et énergétique bâtiments	0,035 M€	0,000 M€
Etude réserves muséales	0,000 M€	0,050 M€
Matériels, mobiliers et véhicules	0,152 M€	0,130 M€
Fonds communautaire du patrimoine	0,010 M€	0,020 M€

En investissement, 0,180 M€ sont prévus pour l'acquisition d'un dispositif de gestion technique centralisée des bâtiments afin de mesurer et d'optimiser les consommations énergétiques. Il est aussi prévu 0,230 M€ d'acquisition et restauration d'œuvres, 0,085 M€ d'acquisition de mobilier et de matériels et une étude pour le projet de réserves muséales (0,050 M€). Le fonds communautaire du patrimoine en lien avec les communes est reconduit à la même hauteur (0,020 M€).

L'acquisition et la restauration d'œuvres d'art bénéficient de subventions externes (0,090 M€) de l'Etat et de la Région.

3.3.3 Des équipements culturels, vecteurs de création et de lien social

Le Conservatoire de danse et de musique Auguste Tolbeque est présent dans différentes communes : le site Du Guesclin à Niort (danse et musique), le site Jean Déré à Chauray (musique), le site Désiré-Martin-Beaulieu à Vouillé (danse et musique), le site de Prahecq (musique) et des cours délocalisés à Aiffres (musique) et Echiré, Saint-Maxire (danse).

L'école d'arts plastiques est présente à Niort, à Echiré et à Saint Hilaire la Palud.

	BP 2021	BP 2022	2022/2021	%
CONSERVATOIRE dont :	2 699 705	2 672 519	-27 186	-1,01%
<i>Rémunérations</i>	2 553 310	2 535 583	-17 727	-0,69%
<i>Entretien des bâtiments</i>	73 955	57 985	-15 970	-21,59%
ECOLE D'ARTS PLAQTQUES dont :	238 992	252 470	13 478	5,64%
<i>Rémunérations</i>	199 222	208 720	9 498	4,77%
<i>Equipement pédagogique</i>	20 200	24 880	4 680	23,17%
Dépenses réelles fonctionnement	2 938 697	2 924 989	-13 708	-0,47%
CONSERVATOIRE dont :	434 596	438 956	4 360	1,00%
<i>Droits d'entrées et recettes tarifaires</i>	351 000	349 360	-1 640	-0,47%
<i>Participations partenaires</i>	83 596	89 596	6 000	7,18%
ECOLE D'ARTS PLASTIQUES dont :	61 480	61 480	0	0,00%
<i>Droits d'entrées et recettes tarifaires</i>	61 480	61 480	0	0,00%
Recettes réelles fonctionnement	518 192	528 552	10 360	2,00%

➤ *Le Conservatoire de musique et de danse*

Le budget 2022 prévoit un coût d'exploitation du conservatoire de 2,673 M€ dont 2,536 M€ de dépenses de personnel et 0,058 M€ de dépenses d'entretien des bâtiments et de remboursement d'usage partagé de locaux avec les communes.

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 0,439 M€ dont 0,349 M€ de droits d'entrées, et 0,090 M€ de subventions dont 0,064 M€ de l'Etat et 0,025 M€ du Département. Les usagers couvrent par leurs droits d'inscriptions 13% du coût du service public rendu.

En investissement, une enveloppe de 0,051 M€ est destinée à l'acquisition d'instruments de musique.

➤ *L'école d'arts plastiques*

Le budget 2022 prévoit un budget de 0,252 M€ en fonctionnement dont 0,209 M€ de dépenses de personnel et 0,025 M€ d'équipements pédagogiques et 0,009 M€ d'entretien des équipements.

Ces dépenses sont financées par des droits d'entrées prévues en 2022 pour 0,061 M€. Les usagers couvrent par leurs droits d'inscriptions 24% du coût du service public rendu.

En investissement, une enveloppe de 0,010 M€ est destinée à l'acquisition de matériels et mobiliers.

3.3.4 La poursuite des actions en faveur de l'accès à la lecture publique

La politique lecture publique rassemble un réseau de 17 bibliothèques sur tout le territoire (7 sur Niort et 10 reconnues d'intérêt communautaire dans les autres communes).

L'année 2021 a été marquée par l'ouverture en juin de la nouvelle médiathèque Pierre-Moinot.

	BP 2021	BP 2022	2022/2021	%
DIFFUSION CULTURELLE dont :	204 300	267 657	63 357	31,01%
<i>Rémunérations</i>	0	61 657	61 657	100,00%
<i>Festival 5ème saison</i>	117 000	139 000	22 000	18,80%
<i>Scène nationale</i>	49 000	49 000	0	0,00%
MEDIATHEQUES dont :	3 123 847	3 033 137	-90 710	-2,90%
<i>Rémunérations</i>	2 460 237	2 446 545	-13 692	-0,56%
<i>Acquisition documentaire</i>	237 945	245 944	7 999	3,36%
<i>Energies</i>	57 750	53 000	-4 750	-8,23%
<i>Entretien des bâtiments</i>	259 660	209 493	-50 167	-19,32%
Dépenses réelles fonctionnement	3 328 147	3 300 794	-27 353	-0,82%
DIFFUSION CULTURELLE dont	35 000	58 600	23 600	67,43%
<i>Festival 5ème saison</i>	35 000	58 600	23 600	67,43%
MEDIATHEQUES dont :	63 990	500	-63 490	-99,22%
<i>Droits d'entrées et recettes tarifaires</i>	63 990	500	-63 490	-99,22%
Recettes réelles fonctionnement	98 990	59 100	-39 890	-40,30%

Pour les médiathèques, le budget 2022 prévoit un fonctionnement de 3,033 M€ dont 2,447 M€ de dépenses de personnel, 0,279 M€ d'acquisitions documentaires et d'animations, 0,209 M€ d'entretien du patrimoine (y compris les conventions de remboursement des coûts d'entretien des locaux communaux mis à disposition par les communes) et 0,053 M€ d'énergies.

Des moyens informatiques sont aussi prévus (0,030 M€) pour la maintenance du réseau des médiathèques et la hausse attendue du nombre d'abonnements.

La gratuité des bibliothèques a pour objectif de faciliter l'accès à la lecture au plus grand nombre. Pour mémoire, les recettes des médiathèques rapportaient à la CAN environ 0,060 M€ chaque année.

En matière de diffusion culturelle, la CAN poursuit en 2022 son accompagnement territorial avec le financement du Festival de l'Agglo 5ème saison (0,139 M€), le soutien à la Scène Nationale (0,049 M€) et d'autres actions culturelles « Panique au dancing », « Nouvelles Scènes »,... (0,015 M€).

Concernant le Festival de l'Agglo 5ème saison, les communes participent à son financement (0,045 M€) ainsi que la Région (0,009 M€) et le Département (0,005 M€).

Le programme d'investissement des Médiathèques est le suivant :

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
MEDIATHEQUES	5,805 M€	0,075 M€
Entretien courant	0,025 M€	0,000 M€
Acquisition fonds anciens	0,015 M€	0,015 M€
Matériels et mobiliers	0,131 M€	0,020 M€
Réhabilitation Moinot et opé sous mandat	5,634 M€	0,040 M€

3.4 REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Si l'ensemble des politiques publiques intègrent des objectifs de développement durable, il est présenté ci-après les politiques à fort enjeux en la matière compte tenu de l'objet, des modes d'exploitation et des orientations définies.

3.4.1 La gestion des déchets, enjeu majeur de développement durable

Dans un cadre d'actions pour le développement durable, la CAN déploie sa politique « déchets ménagers » en fonction de trois objectifs. Premièrement, les moyens mis en œuvre participent au développement de l'économie circulaire pour la préservation de l'environnement. Deuxièmement, le service doit s'adapter aux besoins de la population dans une volonté d'efficacité continue. Troisièmement, sensibiliser, en rendant acteurs les usagers-citoyens, s'avère indispensable à la réussite des actions entreprises.

La politique « déchets ménagers » rassemble les missions de collecte, de gestion des déchetteries, du traitement et du transfert des déchets sans oublier leur valorisation et les actions de prévention et de sensibilisation pour diminuer le volume à traiter.

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
PREVENTION ET SENSIBILISATION dont :	598 902	948 359	349 457	58,35%
<i>Rémunérations</i>	455 702	797 909	342 207	75,09%
<i>Plan local de prévention des déchets</i>	50 000	20 000	-30 000	-60,00%
<i>Réemploi - (recyclerie, assoc bazar)</i>	26 000	40 000	14 000	53,85%
<i>Biodéchets</i>	19 000	34 000	15 000	78,95%
COLLECTE dont :	5 962 496	5 984 744	22 248	0,37%
<i>Rémunérations</i>	4 337 576	4 367 379	29 803	0,69%
<i>Carburants</i>	745 000	750 000	5 000	0,67%
<i>Entretien des véhicules</i>	704 735	727 485	22 750	3,23%
<i>Equipement du personnel</i>	90 000	58 000	-32 000	-35,56%
TRI, VALORISATION ET TRAITEMENT dont :	8 243 835	8 521 072	277 237	3,36%
<i>Rémunération</i>	2 235 090	2 060 332	-174 758	-7,82%
<i>Traitement</i>	3 849 900	3 925 100	75 200	1,95%
<i>Transport</i>	580 000	684 000	104 000	17,93%
<i>Tri</i>	1 181 000	1 266 000	85 000	7,20%
<i>Energies</i>	48 520	55 850	7 330	15,11%
<i>Entretien des déchetteries</i>	305 925	465 428	159 503	52,14%
SERVICES COMMUN dont :	268 921	433 124	164 203	61,06%
<i>Rémunérations</i>	235 321	380 674	145 353	61,77%
Dépenses réelles fonctionnement	15 074 154	15 887 299	813 145	5,39%
PREVENTION ET SENSIBILISATION dont :	71 000	1 000	-70 000	-98,59%
<i>Biodéchets (généralisation du tri à la source)</i>	70 000	0	-70 000	-100,00%
COLLECTE dont :	950 000	940 350	-9 650	-1,02%
<i>Redevance spéciale</i>	920 000	920 000	0	0,00%
TRI, VALORISATION ET TRAITEMENT dont :	2 284 200	2 409 500	125 300	5,49%
<i>Recettes tarifaires</i>	477 200	488 500	11 300	2,37%
<i>Eco-organismes</i>	1 362 000	1 434 000	72 000	5,29%
<i>Valorisation des matériaux</i>	445 000	487 000	42 000	9,44%
SERVICES COMMUN dont :	17 445 000	16 845 000	-600 000	-3,44%
<i>Reprise sur provisions</i>	925 000	0	-925 000	-100,00%
<i>TEOM</i>	16 510 000	16 830 000	320 000	1,94%
Recettes réelles fonctionnement	20 750 200	20 195 850	-554 350	-2,67%

Les recettes couvrent les dépenses réelles de fonctionnement ainsi que le financement des investissements.

➤ La collecte des déchets

Le budget 2022 prévoit une enveloppe de 5,985 M€ en dépenses de fonctionnement.

Près de 150 agents travaillent quotidiennement sur le champ de compétence « déchets » pour les 46 communes de l'Agglomération. Les dépenses de personnel de collecte s'établissent à 4,367 M€ en 2022. Les dépenses de carburants prévues (0,750 M€) tiennent compte d'une hausse des tarifs en 2022. Le service garage assure l'entretien d'une trentaine de camions bennes pour un coût global de 0,727 M€ en 2022 y compris le recours à des prestations externes pour des réparations complexes.

Côté recettes de fonctionnement, le montant de la redevance spéciale est maintenue au niveau de 2020 (0,920 M€) payée par les entreprises (0,470 M€) et par les collectivités (0,450 M€). Pour mémoire, les tarifs de la redevance spéciale n'ont pas varié depuis 2009 et font l'objet d'une réflexion en cours.

En investissement, la CAN compte investir 0,450 M€ dans le renouvellement des bennes, 0,400 M€ pour de nouveaux conteneurs et 0,215 M€ pour le déploiement de bacs dans les communes de la Courance.

➤ *Le tri, le traitement et la valorisation des déchets*

En 2022, 8,521 M€ de crédits de fonctionnement sont affectés à la prise en charge des prestations de tri, de transport et de traitement des déchets et à l'accueil en déchetteries.

Le budget 2022 prévoit 3,925 M€ pour le traitement des déchets effectué par des prestataires extérieurs, 1,266 M€ pour le tri des déchets et 0,684 M€ pour leur transport. Globalement ces prestations coûteront +0,264 M€ par rapport à 2021.

Par ailleurs, dans un objectif de réduction et de valorisation des déchets sur le plan national, la loi de Finances 2019 a instauré une hausse significative des tarifs de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur la période 2021-2025. Parallèlement, le Gouvernement a diminué le taux de TVA de 10% à 5,5% pour les prestations de tri et de valorisation des déchets. Cette contrepartie d'environ 0,115 M€ ne compensera pas la hausse de la TGAP.

Son montant 2022 est estimé à 1,180 M€ contre 0,930 M€ en 2021 et 0,580 M€ en 2020, soit +0,250 M€ entre 2021 et 2022.

La mise en place de nouvelles modalités d'accès aux déchetteries devrait aussi permettre de diminuer le volume de déchets à traiter. L'économie réalisée est estimée à environ 0,140 M€ de dépenses de traitement en moins sur l'année 2022. D'autres axes de travail sont en cours de réflexion.

Concernant la valorisation des déchets, les recettes attendues s'établissent à 2,410 M€ en 2022 (1,434 M€ de participations des éco organismes comme éco emballage, éco folio, 0,487 M€ de valorisation des matériaux et 0,489 M€ d'autres recettes tarifaires comme la prise en charge de déchets industriels banals).

Côté investissement, la CAN poursuit la construction de la nouvelle déchetterie de Souché (2,772 M€ en 2022). Concernant le site du Vallon d'Arty, il est prévu un remodelage de terrain (0,300 M€) et une opération de dépollution (0,500 M€). Pour l'entretien courant des déchetteries, une enveloppe de 0,450 M€ est prévue en 2022. Une enveloppe de 0,264 M€ est prévue pour l'achat de divers matériels, mobiliers et véhicules.

➤ *Actions de prévention et de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets*

En 2022, la CAN renforce les moyens pour la prévention et la sensibilisation des usagers (0,948 M€ en 2022 contre 0,599 M€ en 2021).

Des actions seront menées en 2022 pour renforcer la qualité du tri par la sensibilisation des usagers, lutter contre le gaspillage alimentaire, encourager la gestion de proximité des bio déchets (compostage

domestique, gestions différenciée des espaces verts, favoriser la consommation responsable et réduire les déchets des entreprises par la sensibilisation aux bonnes pratiques).

Pour financer toutes ces actions, un budget de 0,147 M€ est prévu en 2022 auxquels s'ajoutent des moyens humains nettement augmentés en 2022 (0,798 M€ contre 0,456 M€ en 2021)

En investissement, la CAN prévoit d'investir 0,650 M€ dans l'acquisition de bacs à cuve et de composteurs dans le cadre de l'appel à projet Tribio.

0,050 M€ seront consacrés en 2022 à la poursuite du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

La recette principale de la politique « déchets » reste évidemment la TEOM calculée à partir des bases foncières de chaque local d'habitation et professionnel réparti sur 3 zones de taux (zone 1 : Niort (10,20%), zone 2 : communes limitrophes de Niort (12,82%) et les autres communes (14,56%).

Le plan global d'investissement de 6,233 M€ en 2022 de la politique « déchets » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
PREVENTION DECHETS	0,500 M€	0,700 M€
Bacs Biodéchets	0,460 M€	0,650 M€
PLPDMA	0,040 M€	0,050 M€
COLLECTE DECHETS	0,850 M€	0,850 M€
BOM et conteneurs	0,850 M€	0,850 M€
DECHETTERIES	2,528 M€	4,022 M€
Construction déchetterie de Souché	0,500 M€	2,772 M€
Entretien courant et contrôle d'accès	1,278 M€	0,450 M€
Centre multiactivités Vallon Arty	0,450 M€	0,000 M€
Remodelage et mise aux normes ISDND Vallon Arty	0,300 M€	0,800 M€
COMMUN	0,616 M€	0,661 M€
Equipements haute visibilité	0,000 M€	0,199 M€
Véhicules et engins	0,366 M€	0,127 M€
Matériels et mobiliers	0,250 M€	0,335 M€

3.4.2 Des actions fortes pour préserver la ressource en eau

La politique du cycle de l'eau rassemble la compétence assainissement des eaux usées, l'eau potable, les eaux pluviales et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Il convient de rappeler que le budget principal porte la politique « eaux pluviales » dont la délégation opérationnelle est transmise aux équipes de la Direction Assainissement et la GEMAPI est déléguée auprès des Syndicats mixte de la Vallée du Bassin de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) et du Bassin de la Boutonne (SYMBO).

➤ Les eaux pluviales

Le budget principal assure le financement des eaux pluviales à travers le versement d'une contribution auprès du budget assainissement dont les équipes réalisent l'entretien du réseau pour un montant de 0,510 M€ en dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, la CAN poursuit son programme d'investissement de 3,150 M€. Des subventions d'investissement sont attendues en 2022 à hauteur de 0,752M€ (0,159 M€ du département et 0,592 M€ de l'agence de l'eau).

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
EAUX PLUVIALES	2,150 M€	3,150 M€
Bassins d'orages	0,310 M€	1,120 M€
Entretien et renouvellement réseaux	1,840 M€	2,030 M€

➤ *La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)*

La CAN a délégué auprès du Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) la mise en œuvre de la GEMAPI. Ainsi, une contribution à hauteur de 0,367 M€ est prévu lui permettant d'assurer l'entretien des rivières, la lutte contre la jussie et les nuisibles.

Egalement, une participation pour le SYMBO couvrant la commune de Brûlain est également versée au titre de cette compétence déléguée à hauteur de 0,005 M€

FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
<i>Jussie</i>	104 000	104 000	0	0%
<i>Participation SMBVSN</i>	263 000	263 000	0	0%
<i>Participation syndicat SYMBO</i>	4 000	5 450	1 450	36%

Les autres composants de la politique environnementale sont portées par des budgets annexes tels que l'assainissement, l'eau potable appartenant au cycle de l'eau, le transport et la mobilité, les énergies renouvelables. Ces derniers font l'objet d'un plus grand détail, les équilibres étant indépendants.

➤ *Budget annexe Eau potable : une reprise en gestion publique du secteur de la Courance*

Depuis le 1er janvier 2020, Niort Agglo a élargi ses compétences à l'ensemble du cycle de l'eau sur son territoire. Le Syndicat des eaux du Vivier (SEV) et le Syndicat intercommunal d'études, de production et de distribution d'eau potable de la Vallée de la Courance (SIEPDEP) en délégation de service public avec la SAUR, ont rejoint Niort Agglo.

Au 31 décembre 2021, le contrat de délégation de service public avec la SAUR prend fin. A compter de 2022, la CAN reprend en régie le secteur de la Courance et met fin au contrat de DSP. La SAUR continuera d'entretenir les équipements et matériels de distribution d'eau via un contrat de prestations de services.

En conséquence, la gestion de l'eau potable sera suivie dans un seul budget annexe assujéti à la TVA regroupant les deux budgets annexes : service des eaux du Vivier et service des eaux Vallée de la Courance (SEVC).

La récupération dans le nouveau budget des charges et des produits de l'ex-délégué ne permet pas la comparaison par chapitre budgétaire entre 2021 et 2022, le périmètre des dépenses-recettes étant totalement différent.

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
Achat d'eau - convention syndicats	280 000	219 600	-60 400	-21,57%
Eau, électricité	304 000	364 000	60 000	19,74%
Produits de traitement et d'entretien	241 750	242 550	800	0,33%
Assurances multirisques	113 000	134 000	21 000	18,58%
Taxes foncières	130 000	70 000	-60 000	-46,15%
Redevance versée pour prélèvement eau	295 000	288 000	-7 000	-2,37%
Frais de gardiennage	140 000	140 000	0	0,00%
Contribution au B principal	380 271	435 000	54 729	14,39%
Charges de personnel	3 169 094	3 346 050	176 956	5,58%
Admissions en non valeur	250 000	250 000	0	0,00%
Redevance agences de l'eau	1 700 000	2 055 000	355 000	20,88%
Charges financières	489 040	433 600	-55 440	-11,34%
Provisions et charges exceptionnelles	537 800	486 000	-51 800	-9,63%
Contrat de reprise SAUR	0	701 760	701 760	100,00%
Autres dépenses	1 000 620	-8 453 390	-9 454 010	-944,82%
Dépenses réelles fonctionnement	9 030 575	10,410 M€	-9 020 165	-99,88%
Vente d'eau	7 730 000	8 440 000	710 000	9,18%
Redevance pour pollution domestique	1 100 000	1 380 000	280 000	25,45%
Modernisation des réseaux	600 000	675 000	75 000	12,50%
Subventions	221 990	247 500	25 510	11,49%
Locations de compteurs	1 300 000	2 060 000	760 000	58,46%
Autres recettes	721 625	711 665	-9 960	-1,38%
Recettes réelles fonctionnement	11 673 615	13,514 M€	-11 660 101	-99,88%
Autofinancement brut	2 643 040	3 104	-2 639 936	-99,88%
Capital	1 267 200	1 266 000	-1 200	-0,09%
Autofinancement net	1 375 840	-1 262 896	-2 638 736	-191,79%

L'augmentation des recettes de fonctionnement entre 2021 et 2022 provient essentiellement du basculement des ventes d'eau du délégataire au budget annexe. A périmètre constant, les recettes de vente d'eau augmentent du fait de l'évolution des volumes vendus et d'une progression du nombre d'abonnés. Le montant indiqué au niveau des ventes d'eau n'intègre pas le produit complémentaire généré par l'augmentation des tarifs proposée.

Les dépenses de fonctionnement augmentent avec la prise en compte du marché de prestations d'exploitation sur le secteur de la Courance (0,702 M€ HT). A périmètre constant, l'évolution des dépenses est essentiellement due au lancement du programme Re-Sources³ financé par des subventions et à l'actualisation de la contribution au budget principal.

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 3,104 M€ et par un recours à l'emprunt de 3,370M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs.

³ Le Programme Re-Sources : Initiatives pour préserver la qualité de l'eau en Nouvelle-Aquitaine. Démarche partenariale (collectivités, industries, agriculture, artisanat, etc.) visant à reconquérir et préserver la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable en Nouvelle-Aquitaine, tant superficielle que souterraine. Il est réalisé volontairement par des collectivités distributrices d'eau au niveau de 45 sites de bassin d'alimentation de captage en Nouvelle-Aquitaine. Les acteurs locaux de l'eau sont rassemblés par un animateur local afin de chercher des solutions et d'impulser des changements pour reconquérir la qualité de l'eau sur le secteur.

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
Réseaux	5,005 M€	4,210 M€
Vivier	0,760 M€	0,670 M€
Renouvellement antennes marais	0,080 M€	0,500 M€
Station de reprise CE et source	0,585 M€	0,290 M€
Renouvellement	2,492 M€	2,607 M€
Autres	1,088 M€	0,143 M€
Patrimoine et dette	2,517 M€	2,314 M€
Bâtiment d'exploitation et administratif	0,300 M€	0,104 M€
Véhicules	0,125 M€	0,095 M€
Capital de la dette	1,267 M€	1,266 M€
Château d'eau	0,280 M€	0,240 M€
Reprise SPL	0,000 M€	0,200 M€
Matériel d'exploitation et mobilier	0,544 M€	0,409 M€

➤ *Budget annexe Assainissement : des exigences croissantes*

Le budget assainissement 2022 est en augmentation par rapport au budget primitif 2021 afin de tenir compte des ajustements en Décision Modificative liés à la forte évolution des coûts inhérents aux énergies et aux analyses sanitaires complémentaires s'inscrivant dans la durée.

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
Transport, compostage des boues...	630 000	670 000	40 000	6,35%
Eau, électricité	884 700	864 700	-20 000	-2,26%
Produits de traitement et d'entretien	470 500	503 000	32 500	6,91%
Maintenance	104 015	101 650	-2 365	-2,27%
Charges de personnel	2 971 828	3 042 323	70 495	2,37%
Atténuations de produits (rev. Agence eau)	275 000	260 000	-15 000	-5,45%
Admission en non valeur	140 000	140 000	0	0,00%
Charges financières	1 437 000	1 360 000	-77 000	-5,36%
Contribution B principal et garage	655 150	729 000	73 850	11,27%
Autres dépenses d'exploitation	727 330	761 100	33 770	4,64%
Dépenses réelles fonctionnement	8 295 523	8 431 773	136 250	1,64%
Redevance assainissement	11 760 000	11 920 000	160 000	1,36%
Autres redevances	628 500	595 000	-33 500	-5,33%
Contribution EP	622 491	602 000	-20 491	-3,29%
Red. Défaut branchement à l'égout	360 000	353 000	-7 000	-1,94%
Reprise sur provision	150 000	150 000	0	0,00%
Autres recette d'exploitation	652 400	569 410	-82 990	-12,72%
Recettes réelles fonctionnement	14 173 391	14 189 410	16 019	0,11%
Autofinancement brut	5 877 868	5 757 637	-120 231	-2,05%
Capital	2 610 000	2 650 000	40 000	1,53%
Autofinancement net	3 267 868	3 107 637	-160 231	-4,90%

La baisse de l'autofinancement 2022 résulte, d'une part, de la stabilité des recettes et, d'autre part, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (coût du transport des boues, contribution au budget principal...).

L'autofinancement permet de financer les investissements 2022 auxquels s'ajouteront des reports sur les opérations d'équipement non terminées en 2021.

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
STEP	0,800 M€	3,000 M€
Mauzé	0,600 M€	2,000 M€
Coulon	0,200 M€	1,000 M€
Réseaux et diagnostic	6,069 M€	5,763 M€
Chauray	0,350 M€	0,850 M€
Coulon	0,330 M€	0,250 M€
Echiré	0,890 M€	0,000 M€
Magné	0,150 M€	0,150 M€
Mauzé	0,930 M€	0,900 M€
Niort	0,550 M€	0,490 M€
Saint Hilaire	0,300 M€	0,300 M€
Renouvellement	2,200 M€	2,400 M€
Autres	0,369 M€	0,423 M€
Patrimoine et dette	2,945 M€	3,370 M€
Bâtiment d'exploitation	0,030 M€	0,325 M€
Véhicules	0,305 M€	0,395 M€
Capital de la dette	2,610 M€	2,650 M€

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 5,758 M€, des subventions à hauteur de 0,275 M€ (agence de l'eau pour 0,245 M€ et département pour 0,030 M€) et par un recours à l'emprunt de 4,565 M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats et restes à réaliser d'investissement 2021.

3.4.3 Agir pour une politique de transport et de mobilité durable

Notre politique de mobilité durable, partie intégrante de la protection de l'environnement, est obligatoirement gérée dans un cadre d'un budget annexe. La partie transport régulier urbain et scolaire fait l'objet d'une délégation de service public auprès de Transdev jusqu'au mois de mars 2023.

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
DSP - Contribution délégataire	12 500 000	13 090 000	590 000	4,72%
DSP - Loyer affermage	630 000	630 000	0	0,00%
DSP - Compensation tarifaire	1 950 000	1 650 000	-300 000	-15,38%
Charges de personnel	357 374	440 557	83 183	23,28%
Participation Région (convention d'affrètement)	570 000	570 000	0	0,00%
Equité tarifaire	200 000	200 000	0	0,00%
Autres dépenses	977 340	955 375	-21 965	-2,25%
Dépenses réelles fonctionnement	17 184 714	17 535 932	351 218	2,04%
Versement Mobilité	16 400 000	17 300 000	900 000	5,49%
Participation Région (convention d'affrètement)	1 521 500	1 521 500	0	0,00%
Compensation relèvement seuil VT	90 000	90 000	0	0,00%
Loyer d'affermage du délégataire	630 000	630 000	0	0,00%
Autres recettes	117 015	141 005	23 990	20,50%
Recettes réelles fonctionnement	18 758 515	19 682 505	923 990	4,93%
Autofinancement brut	1 573 801	2 146 573	572 772	36,39%
Capital	0	0	0	0,00%
Autofinancement net	1 573 801	2 146 573	572 772	36,39%

Côté recettes de fonctionnement, ce budget est financé par le versement mobilité dont l'évolution est soutenue par la dynamique de l'économie locale. En 2022, comme en 2021 avec la reprise économique, il est attendu une augmentation estimée à +0,900 M€ (entre le BP 2021 et le BP 2022) contre -0,540 M€ en 2020.

Le budget 2022 maintient un taux de versement mobilité identique à 2021 (1,05%) et prévoit une augmentation prudente des bases fiscales de +2,4%.

La CAN perçoit 1,522 M€ de participation du Conseil régional dans le cadre de convention d'affrètement.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le budget prévoit une hausse de +0,351 M€ par rapport à 2021 compte tenu de plusieurs facteurs :

- L'actualisation de la contribution au délégataire prenant en compte des dépenses nouvelles d'entretien et de nettoyage des bus (en application des protocoles sanitaires) répercutée l'année suivante et une augmentation de l'indexation liée au coût des carburants, de réparation des véhicules et du taux de salaire horaire (+3%).
- Le renforcement des équipes avec notamment le recrutement d'un chargé de mission PLUID mobilités,
- La préparation de la nouvelle DSP 2024-2029 (appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et étude sur le réseau).

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 2,147M€ et par un recours à l'emprunt de 3,100M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs. Ce budget ne dispose d'aucun stock de dette. Côté subvention, le FNADT participera en 2022 au financement des abris de vélos (0,036M€) et l'ADEME financera le lancement de stations de vélos en libre-service (0,050M€) et une étude pré-opérationnelle pour la construction de pistes cyclables (0,010M€).

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
MOBILITES DOUCES	0,395 M€	0,120 M€
Vélos et abris	0,355 M€	0,080 M€
Liaisons cyclables	0,040 M€	0,040 M€
MOBILITES DURABLES	0,734 M€	2,465 M€
Station GNV	0,212 M€	1,999 M€
Aires multimodales	0,522 M€	0,466 M€
PATRIMOINE	2,297 M€	2,857 M€
Acquisition bus et matériels embarqués	1,525 M€	1,900 M€
Dépôt des bus	0,360 M€	0,440 M€
Mobilier et aménagement des quais	0,375 M€	0,380 M€
Remboursement avance mobilité	0,000 M€	0,135 M€
Matériels et mobiliers	0,037 M€	0,002 M€

3.5 POURSUIVRE LES ACTIONS DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration générale recouvrent les engagements proposés par les fonctions supports concourant au pilotage des moyens en appui des directions-métiers. Plusieurs orientations budgétaires concourent à orienter l'action de l'administration communautaire vers plus de proximité, d'efficacité et de sobriété énergétique.

3.5.1 Investir dans les compétences et assurer une maîtrise des dépenses de personnel

Près de 736 agents publics s'emploient à faire vivre le service public communautaire et à mettre en œuvre les orientations impulsées par notre assemblée.

Le budget RH est constitué de la masse salariale, mais également des dépenses de formation, d'action sociale (dont les contributions au CASC, à la restauration collective, etc). On peut englober également les dépenses liées à la santé et à la sécurité au travail. Il convient d'évoquer parallèlement les recettes dont le suivi constitue un axe important de gestion partagée avec les services des finances: remboursements de salaires dans le cadre des agents mis à disposition par la collectivité, aides d'autres collectivités publiques (Fonds d'insertion des personnes handicapées par exemple).

C'est toutefois la masse salariale qui constitue l'élément le plus important en termes de charges. Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 sont estimées pour l'exercice 2022 à 31,354 M€, soit une augmentation de l'ordre de 2,98% par rapport aux inscriptions du BP 2021.

Englobant les rémunérations brutes servies et les contributions patronales afférentes, la masse salariale est fonction :

- ⇒ De la politique de recrutement et de maîtrise des postes de la collectivité : la maîtrise des postes permanents doit rester un objectif de la collectivité ; des procédures de suivi et de décisions existent et doivent être approfondies dans le cadre du travail prévisionnel effectué par les directions.

Pour 2022, le budget RH augmente du fait de l'effet en année pleine de l'ouverture de nouveaux équipements étoffant l'offre de service public aux usagers (piscine Pré-Leroy, médiathèque Moinot). La CAN prévoit une réorganisation profonde de l'organisation de la politique des déchets en s'attachant des compétences complémentaires en matière de conception de projets, d'optimisation de l'organisation, de prévention des déchets et de gestion de terrain.

En 2022, la démarche de maîtrise des postes et d'allocation raisonnée des moyens sera renforcée, avec un regard attentif à la politique de remplacement des départs à la retraite et au dispositif de remplacement et de renforts non permanents dans les services. Il s'agit ici de disposer des outils pour assurer un pilotage fin de la masse salariale et préserver nos marges de manœuvre en section de fonctionnement

- ⇒ De l'évolution induite par les carrières et la structure de la pyramide des âges des agents communautaires : le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est l'indicateur principal de cette dimension. Outre les avancements assis sur l'ancienneté, la politique de la collectivité en matière de carrière constitue un levier de maîtrise. Ainsi, les décisions en matière de ratios d'avancement ou de règles de nomination suite à réussite à concours ou examens ont des impacts « maitrisables » en matière budgétaire (à évaluer toutefois sur le plan social). Pour la communauté, le coût du GVT est évalué à 0,150 M€.
- ⇒ Des dispositions réglementaires nationales impactant les carrières et rémunérations des agents : la mise en place de mesures statutaires liées aux différents cadres d'emplois, le relèvement catégoriel de certains indices ou encore la hausse des cotisations patronales sont autant de mesures impactant le budget de la DRH. Citons à ce titre la revalorisation récente initiée pour les agents de catégorie C, à compter d'octobre 2021, qui pèsera pour environ 0,040 M€ en année pleine.

En complément, la CAN fait le choix de poursuivre une politique ambitieuse en matière d'acquisition et d'actualisation des compétences. Une enveloppe financière de 0,116 M€ est ainsi dédiée à la mise en place d'un plan de formation axés sur la prévention en matière de santé et de sécurité au travail, la mobilisation des compétences au service des projets stratégiques de la CAN et avec une dimension affirmée en matière de développement durable. Ainsi, des sessions de formation à l'éco-conduite seront organisées pour poursuivre des objectifs d'exemplarité en la matière.

Enfin, le budget RH traduira également les engagements de responsabilité sociale de la CAN en tant qu'employeur, avec des crédits réservés pour des dispositifs de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des agents en situation de handicap (0,095 M€) en partenariat avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

3.5.2 Mettre l'informatique au service des projets d'optimisation des procédures et d'amélioration de la relation usagers.

Depuis la mise en place de la direction des systèmes d'information mutualisée, son périmètre n'a cessé de croître tant par le nombre d'équipements que de solutions informatiques déployées. Des transferts de charges se sont également opérés avec la reprise par la DSI de certaines applications, abonnements qui pouvaient être prises en charge en direct dans les services. 2022 marque la fin de cette instabilité, les mutualisations techniques étant globalement réalisées et les économies associées terminées.

	BP 2021	BP 2022	Ecart 2022/2021	%
Rémunérations	1 902 004	1 952 210	50 206	2,64%
Postes de travail	157 000	147 100	-9 900	-6,31%
Infrastructures	182 500	152 500	-30 000	-16,44%
Applications	875 973	1 031 754	155 781	17,78%
Réseaux, sécurité	148 200	88 500	-59 700	-40,28%
Télécommunications	744 350	713 850	-30 500	-4,10%
Autres dépenses	34 000	38 000	4 000	11,76%
Dépenses réelles fonctionnement	4 044 027	4 123 914	79 887	1,98%
Rbmt mutualisation masse salariale	1 103 150	1 118 461	15 311	1,39%
Rbmt mutualisation prestations	1 372 460	1 384 828	12 368	0,90%
Recettes réelles fonctionnement	2 475 610	2 503 289	27 679	1,12%

La DSI est par ailleurs pleinement impliquée dans les projets visant à optimiser le fonctionnement des services publics et l'accompagnement de l'ouverture de nouveaux équipements, avec notamment :

- L'ouverture d'une nouvelle piscine entraînant des installations informatiques en matière de billettique, de contrôle d'accès, de la vidéo-protection, des systèmes anti-noyade, des écrans TV, d'affichage d'information dynamique, de wifi public...
- L'ouverture d'une nouvelle médiathèque avec des équipements d'automatisation de retrait et de dépôt, des systèmes de réservation en ligne, des espaces publics numériques, des accès wifi public ...
- Le développement de l'enseignement supérieur nécessitant des moyens de projection, des accès wifi, des accès internet importants ;
- Le contrôle d'accès des déchetteries entraîne un portail usagers, une application de gestion, des barrières pilotées à distance, des abonnements internet pour des sites non raccordés, des terminaux pour les agents, un dispositif de gestion de cartes

- La géolocalisation des bennes entraîne la mise en place d'un portail de suivi et de parcours, des terminaux dans les camions et des abonnements à internet, des terminaux dans les véhicules pour les agents de contrôle

Pour chacun de ces dispositifs, les investissements réalisés génèrent des nouveaux services, qui permettent d'exploiter des données inexistantes auparavant et qui doivent améliorer notre efficacité globale.

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
INFORMATIQUE	2,371 M€	2,095 M€
Postes de travail	0,997 M€	0,374 M€
Infrastructures	0,440 M€	0,350 M€
Applications	0,541 M€	0,989 M€
Réseaux, sécurité et télécommunications	0,323 M€	0,232 M€
Fibre optique	0,070 M€	0,150 M€

3.5.3 Porter une politique patrimoine coordonnée et anticiper les augmentations des coûts de l'énergie

Les orientations de la gestion patrimoniale sont en cours de définition après un audit exhaustif de chacun des équipements de la CAN. Cette gestion recouvre la maintenance préventive et curative et intègre les enjeux de mise aux normes.

Par ailleurs, un regard attentif sera porté sur la maîtrise des coûts liés aux énergies et aux fluides, autant dans une perspective environnementale que dans une optique de maîtrise des coûts. Il s'agit d'assurer une gestion fine des coûts et des leviers d'optimisation des énergies (gaz-électricité-carburant).

*

* *

L'ensemble des actions décrites dans ce rapport et financées dans le budget 2022 traduisent notre volonté d'agir concrètement pour le territoire et ses habitants et d'assurer les conditions d'un rebond après la crise sanitaire. Dans la continuité de notre stratégie financière, je vous propose donc de construire le budget 2022 sur la base des axes suivants :

- Maintenir les taux de fiscalité relevant de notre responsabilité,
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris en termes de dépenses de personnel,
- Soutenir le développement du territoire communautaire avec un niveau d'investissement encore élevé en 2022 pour contribuer à la relance économique, stratégie incontournable au regard de la crise sanitaire,
- Engager une démarche de stabilisation de l'emprunt pour préserver nos capacités d'engagements à moyen terme.

Par l'exercice de ses compétences et par l'expression de nos priorités politiques, ce budget traduit notre ambition commune de positionner notre intercommunalité comme un acteur engagé dans les transitions économique, sociale et écologique de notre territoire.